

2015

**RAPPORT
FINANCIER
SEMESTRIEL**

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE PICARDIE

500 rue Saint-Fuscien - 80 095 AMIENS Cedex 3

Société coopérative à capital variable, Établissement de crédit, Société de courtage d'assurances

RCS AMIENS 487 625 436

215

AGENCES DE PROXIMITÉ

2

AGENCES
CRÉDIT AGRICOLE
EN LIGNE (CAEL)

5

AGENCES
BANQUE PRIVÉE

1

AGENCE GESTION
DE LA RELATION
À DISTANCE (GRD)

1

PLATEFORME ASSURANCES
AGRICULTEURS ET PROFESSIONNELS

7

PÔLES
PROFESSIONNELS

5

CENTRES D'AFFAIRES
ENTREPRISES

3

AGENCES
COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

3

AGENCES ASSURANCES
PROFESSIONNELS

Près de **1 050 000**

CLIENTS (à titre privé ou professionnel)

Plus de **268 700**

SOCIÉTAIRES

953

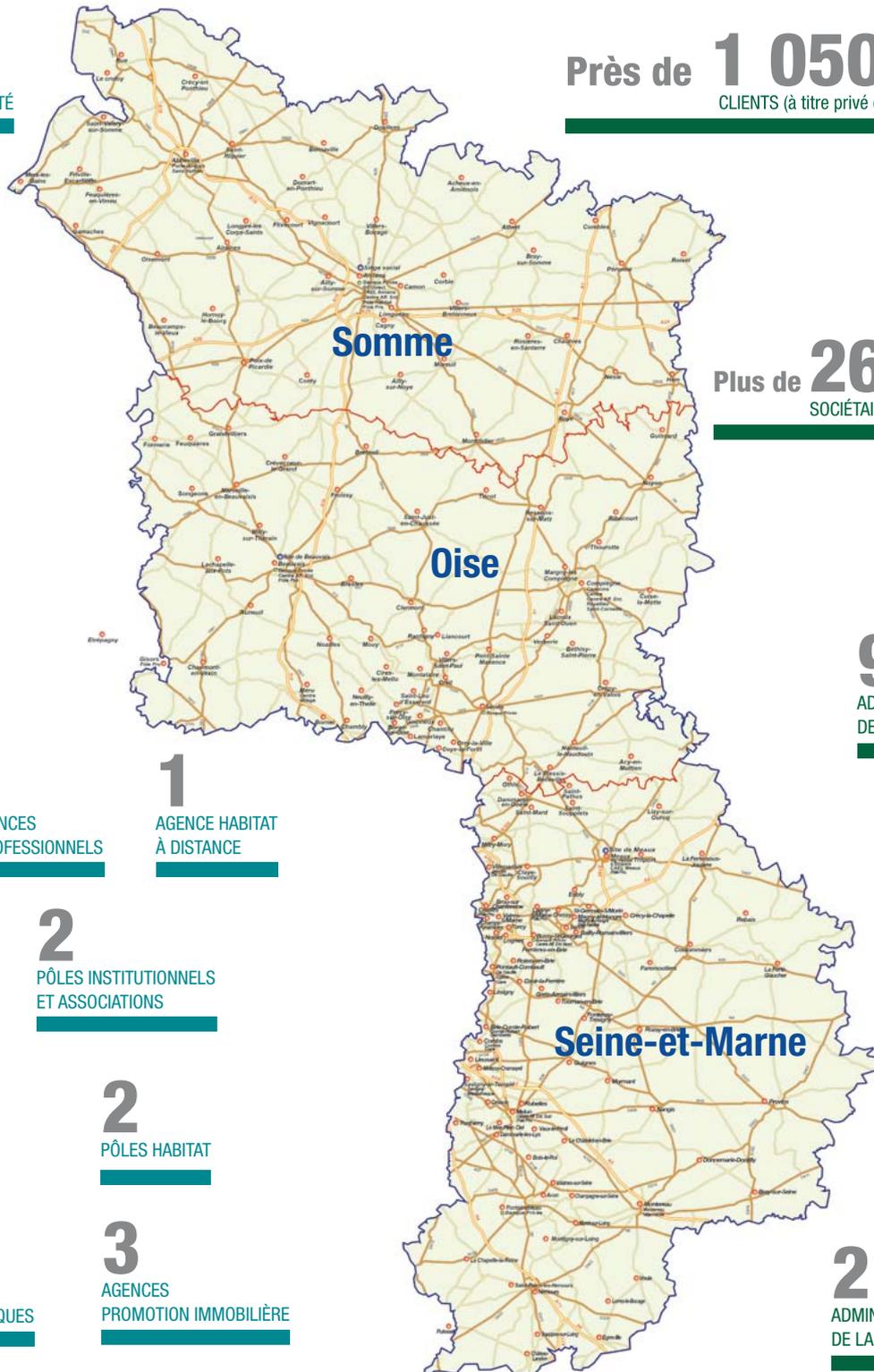
ADMINISTRATEURS
DE CAISSES LOCALES

86

CAISSES LOCALES

21

ADMINISTRATEURS
DE LA CAISSE RÉGIONALE



au 30 juin 2015

Sommaire

Préambule : le contexte économique et financier.....	4
Rapport d'activité.....	5
1. Un banquier et assureur au service du développement local.....	6
2. La Responsabilité Sociétale des Entreprises : le Pacte Coopératif et Territorial.....	9
3. Les résultats financiers.....	21
4. La gestion des risques et les dispositifs de contrôle interne.....	23
5. La structure financière.....	30
6. Les perspectives.....	31
Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2015.....	33
Déclaration du Responsable.....	89
Rapport des Commissaires aux Comptes.....	91

Le contexte économique et financier

Le premier trimestre 2015 est marqué par l'installation de facteurs propices à une accélération de la croissance dans la zone euro, particulièrement favorables pour les entreprises et notamment celles qui exportent :

- le coût des matières premières, le pétrole en particulier, s'inscrit en baisse sur 12 mois ;
- les taux d'intérêt sur les obligations d'Etat continuent de s'amenuiser, ce qui se répercute sur les conditions de crédits, en particulier les crédits immobiliers ;
- la parité Euro-Dollar US affiche également une baisse sur un an.

Taux d'intérêt faibles et parité de change sont entretenus par les opérations d'assouplissement quantitatif de la Banque Centrale Européenne via l'achat de titres d'Etats, de covered bonds (obligations sécurisées) et d'asset-backed securities (ABS, obligations adossées à des actifs) de la zone euro, pour un total de 60 milliards d'euros par mois jusqu'en septembre 2016. C'est au mois de mars que ces opérations sont effectivement étendues aux titres d'Etats afin d'empêcher l'instauration d'une période prolongée d'inflation négative au sein de la zone euro.

Le premier trimestre voit également le changement de gouvernement en Grèce avec l'élection d'Alexis Tsipras du parti Syriza, qui va significativement impacter la zone euro dans le courant du deuxième trimestre, en initiant la renégociation des accords avec ses créanciers. N'ayant plus accès aux lignes de refinancement conventionnelles, les banques grecques dépendent dès lors du programme d'aide d'urgence en liquidité de la Banque Centrale Européenne.

Le second trimestre marque une rupture dans la baisse des taux d'intérêt avec une hausse du rendement de l'OAT (obligation assimilable du Trésor français) 10 ans à 1,33 % le 10 juin 2015 après avoir marqué un plus bas à 0,35 % le 16 avril. Ce mouvement très brutal surprend les marchés financiers et marque la fin du risque déflationniste dans la zone euro et le retour d'anticipations d'inflation pour la France au-dessus de 1 % pour les années 2016 et 2017 (source : Banque de France, projections macroéconomiques France de juin 2015). Par ailleurs, aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (FED) annonce qu'elle va augmenter son taux directeur sans toutefois en préciser le timing.

Ces grandes tendances macro-économiques sont partiellement occultées par la forte baisse de la bourse de Shanghai et des négociations difficiles avec la Grèce sur les plans de réformes à mettre en place en contrepartie de l'aide financière provenant de la Banque Centrale Européenne, de l'Union Européenne et du Fonds Monétaire International (FMI). Ces négociations se poursuivent alors même que les échéances dues au FMI fin juin 2015 ne sont pas honorées et qu'un référendum sur l'acceptation des conditions posées par les créanciers est planifié en Grèce le 5 juillet. Le premier semestre s'achève ainsi sur une probabilité croissante de sortie de la Grèce de la zone euro.

La Grèce parvient néanmoins à un accord avec ses créanciers le 13 juillet 2015, avec un programme d'aide de 82 à 86 milliards d'euros, et évite une sortie désordonnée de la zone euro. Au-delà de la situation grecque, les prévisions macro-économiques laissent entendre des perspectives de croissance en Chine en deçà du consensus, la zone euro renouant quant à elle avec une croissance plus vigoureuse.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. Un banquier et assureur au service du développement local

1.1. Une offre en évolution constante afin de s'adapter aux besoins de la clientèle

Une activité très soutenue sur le financement de l'habitat

Grâce à un réseau de distribution efficace et à une campagne de communication multicanale renforcée, la Caisse Régionale démontre une performance solide sur le crédit habitat au cours du premier semestre 2015 : les réalisations de la période s'élèvent à plus de 1 044,3 millions d'euros, en progression de 50,2 % par rapport au premier semestre 2014. Ces résultats traduisent une dynamique importante et mettent en lumière la capacité de la Caisse Régionale à répondre présente sur tous les types d'opérations, qu'il s'agisse de situations de primo accession, de réaménagements, ou encore de rachats de prêts.

Avec une position de leader sur le territoire, le Crédit Agricole Brie Picardie a la capacité de répondre aux demandes de financement des clients et prospects et conquérir des parts de marché.

Une offre de crédits à la consommation réorganisée

Afin d'accompagner les projets de financement de biens d'équipement des clients, la Caisse Régionale, bénéficiant de l'expertise de son partenaire Crédit Agricole Consumer Finance, a adapté son offre sur deux axes :

- D'une part, la gamme de prêts a été simplifiée, pour davantage de lisibilité ;
- D'autre part, pour une réactivité et une efficacité accrues, de nouvelles procédures ainsi qu'un nouvel outil d'instruction des crédits ont été déployés dans toutes les agences.

Ces actions participent d'une démarche visant à développer la position de la Caisse Régionale en tant qu'acteur de référence sur ce type de financements. En témoignent les quelque 109 millions d'euros de crédits à la consommation octroyés sur le premier semestre 2015, soit une progression de 28,3 % par rapport au premier semestre 2014.

Un contexte d'épargne favorable à la diversification

Dans un contexte de taux faibles, impactant les taux de rémunération de l'épargne bancaire, mais de dynamisme des marchés financiers, deux nouveaux produits ont enrichi l'offre de la Caisse Régionale au premier semestre : Amundi Prudent (éligible au Plan d'Epargne en Actions) et Amundi Vie (éligible aux enveloppes d'assurance-vie). Ces solutions flexibles, développées via la filiale Amundi du Groupe, spécialisée en gestion d'actifs, constituent une alternative de diversification sur un horizon de placement plus court pour la clientèle de la Caisse Régionale.

Une offre spécifique pour les apprentis

Souvent issus du territoire et y restant particulièrement fidèles lors de leur entrée dans la vie active, les apprentis représentent des profils à fort potentiel. Parce qu'ils sont encore scolarisés, mais déjà intégrés au monde du travail, les apprentis ont des besoins particuliers, tels que le financement de matériel, du permis de conduire, ou encore des frais liés à la vie courante, au logement. Soucieuse d'être présente à leurs côtés, la Caisse Régionale a ainsi lancé en mai 2015 le Prêt Apprentis, permettant de financer jusqu'à 5000 euros sur une durée de 1 à 5 ans à des conditions attractives.

Un cadre législatif en évolution sur l'assurance

Le premier semestre 2015 a été marqué par les évolutions législatives récentes : entrée en vigueur des dispositions relatives aux assurances de la loi Consommation 2014 (dite loi Hamon) et dispositif ANI (Accord National Interprofessionnel), généralisant la complémentaire santé d'entreprise à compter du 1^{er} janvier 2016.

La Caisse Régionale a ainsi mis en place une campagne de communication visant à éclaircir le contexte de la loi Consommation et à expliciter les opportunités liées aux transformations introduites. Par ailleurs, l'action initiée en 2014 auprès de la clientèle professionnelle afin de l'accompagner sur le dispositif ANI s'est poursuivie ; celle-ci permet de structurer et de mettre en place un contrat de mutuelle collective conforme et modulable selon les besoins.

Une carte bancaire dédiée aux sociétaires

Après la création des Livrets et Dépôts à Terme (DAT) Sociétaires en 2014, le Crédit Agricole Brie Picardie a lancé cette année la Carte Sociétaire. Cette carte, reflet du mutualisme de la Caisse Régionale, permet d'apporter des preuves concrètes de l'engagement de la banque vis-à-vis des clients sociétaires. Dotée de toutes les fonctionnalités d'une carte bancaire traditionnelle, elle bénéficie en outre :

- d'un avantage collectif : à chaque paiement ou retrait dans un distributeur du Crédit Agricole, 1 centime d'euro est versé sur un fonds mutualiste qui permettra de financer des projets locaux ;
- d'un avantage supplémentaire : accès à des réductions sur les achats en ligne effectués chez plus de 500 e-commerçants, grâce au partenariat mis en place avec le site Malicéa.

Un soutien réaffirmé aux exploitants agricoles

Dans un contexte de crise sur les principales productions agricoles, la Caisse Régionale accompagne les exploitants agricoles de son territoire par des mesures ciblées et innovantes, prolongement des mesures mises en place à l'automne 2014. Celles-ci regroupent des solutions à court-terme, à l'instar des financements de stocks, des mises en délais d'échéances et des prêts de trésorerie court-terme, mais également à moyen-terme, via le réaménagement des crédits ou encore la consolidation des soutiens de trésorerie par des prêts à moyen-terme. Ces mesures, renforcées par l'utilisation des options de modulation disponibles sur les prêts à piloter, permettent une adaptation à chaque situation individuelle.

Le premier semestre a également été marqué par le lancement d'innovations au service des agriculteurs :

- une nouvelle offre d'accompagnement élaborée avec CACEIS sur le marché à terme international de France (MATIF) ;
- des prêts fonciers avec options de modulation qui permettent d'étendre les financements jusqu'à 30 ans ;
- les financements de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dédiés à l'agriculture, qui permettent aux exploitants ayant des projets d'investissements de bénéficier de ressources à des conditions avantageuses.

D'autres mesures viendront compléter ces dispositifs au cours du deuxième semestre, signe d'une implication renforcée de la Caisse Régionale sur le secteur agricole ; en témoigne d'ores et déjà la progression des réalisations de crédits à moyen et long-termes accordés sur le premier semestre 2015 sur le marché de l'agriculture, qui s'élèvent à 182,4 millions d'euros, soit une progression de 18,7 % par rapport au premier semestre 2014.

Un accompagnement renforcé des professionnels du territoire

Dans un environnement toujours attentiste, en dépit de certains indicateurs économiques en légère amélioration, la Caisse Régionale poursuit son accompagnement des professionnels. Au-delà du réseau d'agences de proximité, 7 pôles professionnels renforcent sa présence au plus près des acteurs du territoire.

Grâce notamment aux opérations de refinancement spécifiques auprès de la Banque Centrale Européenne, ce sont 142,4 millions d'euros de crédits à moyen et long-termes qui ont été accordés sur le premier semestre 2015 aux Professionnels du territoire, soit une progression de 5,6 % par rapport au premier semestre 2014. La Caisse Régionale entend poursuivre et accélérer sa contribution au financement de l'économie locale, dans le contexte des mesures fiscales de suramortissement exceptionnel introduites par le gouvernement en avril dernier pour soutenir l'investissement productif.

Côté offre, les « boosters pro », développés en 2014, sont prolongés jusqu'à fin 2015. Cette offre globale compétitive combine des solutions de gestion des flux, de monétique et de gestion de trésorerie.

Par ailleurs, le « Smart TPE », qui s'adresse aux professionnels en mobilité, permet désormais d'utiliser un smartphone comme terminal de paiement électronique, grâce à une application mobile dédiée et un lecteur de carte connecté en Bluetooth.

Enfin, le Crédit Agricole Brie Picardie propose également des solutions de prévoyance santé collective ; elles permettent aux professionnels de répondre aux dispositions de l'Accord National Interprofessionnel requérant pour toutes les entreprises de mettre en place une complémentaire santé pour leurs salariés au plus tard au 1^{er} janvier 2016.

Une expertise locale en banque privée

Le premier semestre a été marqué par l'organisation de cinq conférences sur la Loi de finances 2015, dans les trois départements couverts par la Caisse Régionale. Ces événements ont rencontré un vif succès puisqu'ils sont devenus un rendez-vous incontournable qui permet aux clients de faire un point de début d'année sur l'environnement économique et fiscal.

Dans la continuité de l'année 2014, les taux d'intérêt ont poursuivi leur baisse pour atteindre, pour les taux court-terme, des niveaux proches de zéro. Afin d'assister la clientèle patrimoniale dans ce contexte économique, des réponses financières ont été développées en partenariat avec les filiales du Groupe Crédit Agricole spécialisées en gestion d'actifs et assurance-vie.

Avec cinq agences dédiées, la Banque Privée de la Caisse Régionale assure une relation de proximité qui s'inscrit dans la durée. Les conseillers privés apportent leur expertise afin d'accompagner les clients sur l'ensemble des problématiques financières, juridiques, réglementaires et fiscales liées à la constitution, la gestion et la transmission de leur patrimoine privé ou professionnel. En particulier, la Banque Privée intervient désormais très en amont dans l'accompagnement patrimonial du chef d'entreprise, avec la création au sein de la Caisse Régionale d'une « Banque d'Affaires Entreprises » ; sa vocation est notamment de conseiller les dirigeants actionnaires lors des opérations de fusion ou d'acquisition, ainsi que sur le thème de la transmission de leur entreprise.

Une activité crédits soutenue sur le marché des entreprises

Sur le marché des entreprises, le premier semestre 2015 montre une activité soutenue en termes de financements accordés, en rapport avec des conditions de taux avantageuses.

Dans ce domaine, l'action de la Caisse Régionale prend différentes formes et touche des secteurs d'activités variés : accompagnement d'entreprises de sous-traitance aéronautique dans l'augmentation de leurs capacités de production, soutien aux entrepreneurs dans leurs projets immobiliers, ou encore solutions d'arrangement ou co-arrangement de dette. Sur le premier semestre, ce sont ainsi 144,9 millions d'euros de financements moyen et long-termes qui ont été octroyés aux Entreprises du territoire, contre 85,6 millions d'euros au premier semestre 2014.

Le Crédit Agricole Brie Picardie soutient également les entreprises du secteur social : Guillaume Rousseau, Directeur Général, participait le mardi 21 avril dernier à L'Hay-les-Roses à une rencontre entre François Hollande, Président

de la République, et des acteurs de l'entrepreneuriat social. La Caisse Régionale a en effet investi 1 million d'euros dans le fonds d'investissement Impact Partenaires, fonds à vocation sociale et utile qui interviendra dans des entreprises rentables et viables à forte utilité sociale (emploi de personnes handicapées ou en reconversion) du territoire.

Le marché des collectivités publiques

La baisse des dotations globales de fonctionnement de l'Etat et les taux d'intérêt historiquement bas impactent l'activité de financement des collectivités publiques ; le contexte de taux favorise notamment la poursuite de l'activité de réaménagement des conditions des crédits octroyés, tandis que le niveau des demandes de financement des communes est élevé sur ce premier semestre à la suite des élections municipales tenues en 2014.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et le Crédit Agricole Brie Picardie travaillent ensemble au financement des projets d'infrastructures des collectivités publiques selon un principe d'enveloppes thématiques :

- L'enveloppe de financement « Eau et Assainissement II » de 150 millions d'euros pour accompagner la réalisation des projets d'investissement dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ;
- L'enveloppe « France Energies Renouvelables » de 150 millions d'euros pour aider dans le financement de la Transition Énergétique ;
- L'enveloppe « Haute Qualité Environnementale » de 150 millions d'euros pour accompagner les investissements pour la réhabilitation et la construction de bâtiments publics respectant des normes énergétiques et environnementales supérieures aux standards en vigueur ;
- L'enveloppe « France Très Haut Débit » de 200 millions d'euros pour faciliter la mise en place de l'accès au numérique pour tous.

Dans ce dispositif, la Caisse Régionale porte le risque sur les projets, tandis que la BEI fournit les ressources à conditions bonifiées.

Le logement social

Pour l'exercice 2015, la distribution des prêts réglementés PLS (Prêt Locatif Social) et PSLA (Prêt Social Location-Accession) est ouverte depuis le 16 mai, dans le cadre de deux lignes uniques de refinancement ouvertes aux banques commerciales mobilisables par chaque établissement de crédit, dont le Crédit Agricole Brie Picardie ; ces lignes s'élèvent respectivement à 2 580 millions d'euros pour les prêts PLS et 600 millions d'euros pour les prêts PSLA.

Dans un contexte de réforme du réseau « Action Logement », du mode d'attribution des logements sociaux (mixité sociale) et de l'aménagement du territoire, le Crédit Agricole Brie Picardie via son Pôle Institutionnels, Grandes Associations et Logement Social, créé en 2012, contribue au développement de la distribution de ces prêts réglementés auprès des bailleurs sociaux et associations du territoire.

1.2. Un développement fondé sur la proximité, la responsabilité et l'utilité

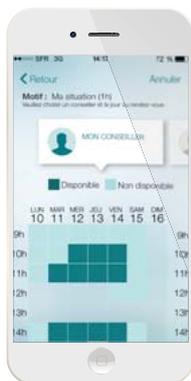
L'accompagnement des clients dans la transition technologique

La transition amorcée depuis plusieurs mois de l'internet « fixe » vers le mobile, et en particulier vers les smartphones, se confirme. La Caisse Régionale, fidèle à ses habitudes, souhaite accompagner les clients dans cette transition et, à ce titre, accélère les évolutions fonctionnelles de l'application mobile « Ma Banque ».

Il est notamment désormais possible pour les clients de la Caisse Régionale de prendre directement rendez-vous dans l'agenda de leur conseiller depuis l'application ; les plages horaires disponibles sont visibles et la prise de rendez-vous, immédiate. Ainsi, depuis la mise en œuvre de cette fonctionnalité, plusieurs milliers de clients ont pu rencontrer leurs conseillers et réaliser leurs projets encore plus facilement. Le déploiement de ce dispositif sera étendu au site internet dès le deuxième semestre.

Au-delà de la prise de rendez-vous, les clients peuvent contacter leur conseiller via une messagerie sécurisée permettant l'envoi et la lecture de pièces jointes. Ces innovations visent à faciliter les échanges, en laissant au client le choix de son mode de relation.

Enfin, le déploiement des tablettes tactiles en agence terminé, le premier semestre a été consacré à enrichir fonctionnellement leur utilisation. Ainsi, de nouveaux types de contrats peuvent désormais être signés de manière électronique, réduisant encore davantage l'utilisation de papier et de consommables. De nouveaux simulateurs sont également à la disposition des conseillers, pour un partage de la tablette avec les clients, vers des rendez-vous d'un nouveau format.



La collecte : les ressources de la Caisse Régionale

Les encours de collecte s'élèvent à près de 22,6 milliards d'euros au 30 juin 2015, soit une hausse de 1,5 % sur un an. Les trois compartiments qui constituent les ressources monétaires, l'épargne bancaire et la collecte tierce sont chacun en progression par rapport au 30 juin 2014 :

- **Les ressources monétaires** (hors émissions de titres financiers) s'élèvent à 5,2 milliards d'euros, en hausse de 2,9 % par rapport au 30 juin 2014. Cette évolution est portée par les encours de comptes à vue, qui représentent 75 % des ressources monétaires à fin juin 2015.
- **L'épargne bancaire**, à 9,9 milliards d'euros, progresse de 0,7 % sur un an. Les encours sur livrets atteignent 4,4 milliards d'euros, dont près de 1,5 milliard d'euros de collecte sur livrets A. Les encours de Plan Epargne Logement (PEL) s'élèvent pour leur part à 3,1 milliards d'euros, en progression de 10 % par rapport au 30 juin 2014. Les comptes à terme et emprunts vis-à-vis de Crédit Agricole S.A. ainsi que les Plans d'Epargne Populaire (PEP) complètent l'épargne bancaire.
- Enfin, **la collecte pour compte de tiers** est en croissance de 1,8 % sur un an, portée par l'évolution favorable des encours d'assurance-vie.

Les crédits : les emplois de la Caisse Régionale

Les ressources collectées permettent au Crédit Agricole Brie Picardie d'apporter son soutien à l'économie locale en participant au financement des projets et investissements des clients.

Sur le premier semestre 2015, la Caisse Régionale a ainsi octroyé près de 1,7 milliard d'euros de crédits à moyen et long-termes, soit une hausse de 40,5 % des réalisations par rapport au premier semestre 2014.

En particulier, la production de nouveaux crédits habitat sur le premier semestre 2015 s'élève à plus de 1,0 milliard d'euros, contre 695,4 millions d'euros sur le premier semestre 2014. Les réalisations de crédits aux entreprises et aux collectivités publiques se sont quant à elles accrues respectivement de 69,3 % et 36,7 % par rapport au premier semestre 2014, ce qui témoigne du rôle actif de la Caisse Régionale en tant que financeur du territoire.

Au 30 juin 2015, les encours de crédits s'établissent à près de 15,7 milliards d'euros, en hausse de 2,7 % sur un an. Ces encours sont constitués à près de 62 % de crédits habitat.

L'activité d'assurances et de services

Fort de son réseau d'agences traditionnelles et spécialisées au service de la clientèle et des prospects, le Crédit Agricole Brie Picardie a accueilli près de 29 700 nouveaux clients sur le premier semestre 2015.

Dans un contexte de début d'année marqué par l'entrée en vigueur des dispositions de la loi Hamon en matière d'assurances, le portefeuille d'assurances des biens des particuliers, constitué des assurances automobiles et multirisques habitation et représentant plus de 198 000 contrats à fin juin 2015, s'est accru de 6 % sur un an. Dans le même temps, le portefeuille de contrats d'assurances dommages des professionnels et agriculteurs s'élève à près de 41 100 contrats, en hausse de 6,3 % par rapport à fin juin 2014. Cette performance robuste sur la protection des biens s'explique par une culture « assurances » très développée au sein de la Caisse Régionale, une réelle capacité à intégrer les évolutions réglementaires et digitales du secteur, et des garanties de qualité. La Caisse Régionale est également attentive aux attentes des clients en termes de prévoyance, notamment dans le cadre de la généralisation de la complémentaire santé en Entreprise.

Au-delà de la signature électronique en agence, les solutions digitales s'étendent naturellement au domaine des assurances, à l'instar du dispositif Replay, combiné aux alertes SMS. Toujours dans l'optique de laisser au client le choix du canal, la « dépose proposition » permet de transformer en ligne une proposition en contrat via l'espace privé du client.

La Caisse Régionale propose également une large gamme de services monétaires et de cartes bancaires afin de répondre aux besoins de la clientèle en matière de moyens de paiements. Ainsi, au 30 juin 2015, le portefeuille de la Caisse Régionale dépasse les 571 800 cartes bancaires. Afin de rester à la pointe de la technologie, la fonctionnalité de paiement par carte bancaire dite « sans contact » est développée depuis plusieurs mois. Par ailleurs, la gamme de cartes bancaires s'est étoffée d'une nouvelle offre, matérialisée par les cartes très haut de gamme, telles que les cartes « World Elite » et « Infinite ».

L'activité sur les moyens de paiement se caractérise par près de 7,6 millions d'opérations de retrait et plus de 45,4 millions d'opérations de paiement réalisées sur le premier semestre 2015.

L'immobilier neuf, une nouvelle offre pour les clients de la Caisse Régionale

Une nouvelle activité a vu le jour au sein du Crédit Agricole Brie Picardie : « Immobilier Neuf » ; elle élargit la gamme de produits et services de la Caisse Régionale à l'immobilier d'investissement.

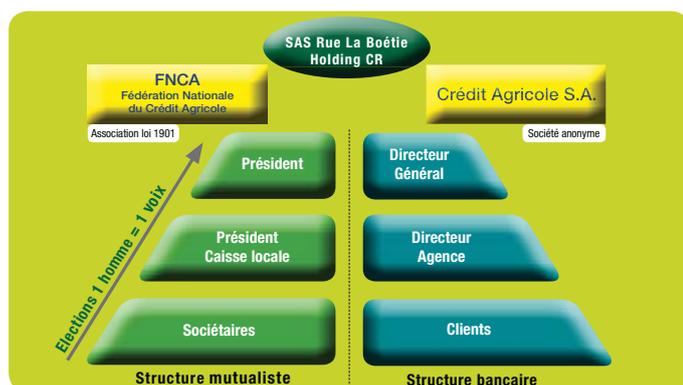
Qu'il s'agisse de répondre à un besoin d'optimisation fiscale, de revenus complémentaires, de constitution ou de valorisation patrimoniale, les clients du Crédit Agricole Brie Picardie peuvent désormais avoir accès à une offre de solutions immobilières référencées et bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un conseiller spécialisé dans l'immobilier d'investissement.

2. La Responsabilité Sociétale des Entreprises : le Pacte Coopératif et Territorial

2.1. Affirmer une gouvernance coopérative et mutualiste

Le Crédit Agricole Brie Picardie est une banque coopérative et mutualiste, dont le développement est fondé sur des valeurs, des engagements et des responsabilités propres à cette identité.

2.1.1. Une organisation coopérative et démocratique



Le Crédit Agricole est une banque mutualiste donc une banque coopérative, dans laquelle les sociétaires ont la double qualité d'usager (client déposant ou emprunteur) et de propriétaire (participant à la gouvernance). Contrairement aux banques sous le régime des sociétés anonymes, les décisions sont prises en Assemblée Générale suivant le principe « un homme, une voix », et non une action, une voix.

2.1.2. Des administrateurs élus pour une gouvernance coopérative

La gouvernance des caisses locales

Les sociétaires détiennent sous la forme de parts sociales le capital des caisses locales. Chaque année, en Assemblée Générale, les sociétaires des caisses locales élisent leurs représentants : les administrateurs de caisse locale. A l'issue de l'Assemblée Générale, les administrateurs élus ou réélus se réunissent en Conseil d'Administration pour désigner le président et le ou les vice-président(s) de la Caisse Locale.

Au cours du premier semestre 2015, les caisses locales affiliées à la Caisse Régionale ont fait l'objet de restructurations :

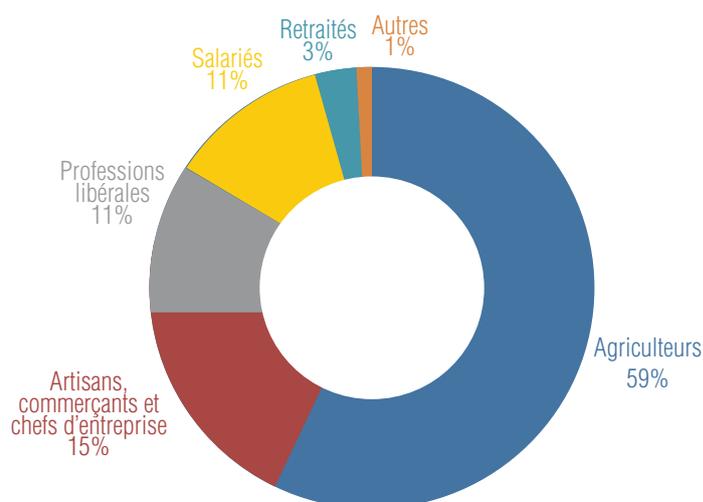
- les caisses locales de Bray-sur-Seine et Donnemarie-Dontilly ont fusionné, de même que les caisses locales de Meaux et Auxiliaire ;
- les caisses locales Uni-Oise et Uni-Somme ont été scindées au profit de l'ensemble des caisses locales de l'Oise et de la Somme.

Au 30 juin 2015 :

Plus de **268 700** Sociétaires
86 caisses locales affiliées à la Caisse Régionale
953 administrateurs de caisse locale

Avec 264 administratrices, le taux de féminisation des conseils d'administration des caisses locales atteint 28 %, en progression de 2 points par rapport au 31 décembre 2014.

La répartition des administrateurs de caisse locale par catégorie socio-professionnelle est la suivante :



Le capital social global des 86 caisses locales s'élève à près de 133 millions d'euros au 30 juin 2015, soit une progression de 4,8 % par rapport au 31 décembre 2014.

La gouvernance de la Caisse Régionale

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale est constitué de présidents ou d'élus de caisse locale. Il se prononce sur les orientations stratégiques de l'entreprise et nomme le Directeur Général qui est le chef d'entreprise, dirigeant opérationnel de la banque.

Le 24 mars dernier s'est tenue l'Assemblée Générale Annuelle 2015 de la Caisse Régionale à Amiens. A cette occasion, 4 nouveaux administrateurs ont été élus :

- Francine BOLLET, Présidente de la Caisse Locale de Le Châtelet-Fontainebleau ;
- Pascal CHASTRAGNAT, Président de la Caisse Locale Montereau ;
- Eric JEANTY, Président de la Caisse Locale de Creil ;
- Lydie LARUE, Présidente de la Caisse Locale de Val d'Europe.

A l'issue du Conseil d'Administration qui a suivi l'Assemblée Générale, Monsieur Philippe de WAAL a été élu Président de la Caisse Régionale Brie Picardie.

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale

Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale est composé de 21 Administrateurs, 16 hommes et 5 femmes, soit un taux de féminisation de 24 %.

Président	Philippe de WAAL
Vice-Présidents	Antoine BERTHE
	Patrice GREGOIRE
Membres du bureau	Didier BOUCHER
	Hervé BOURNONVILLE
	Georges DUFOUR
	Chantal FARCE
	Jérôme GARNIER
	Jean de LAMARLIERE
	Bernard BIZOUARD
Autres membres	Francine BOLLET
	Jean-Pierre BRULIN
	Pascal CHASTRAGNAT
	Isabelle GARNOT
	Xavier GRYMONPREZ
	Claude HERTAULT
	Eric JEANTY
	Lydie LARUE
	Bruno LEVESQUE
	Odile SALMON
	François TRANCART

Sur le premier semestre 2015 :

- 6** réunions du Conseil d'Administration
- 6** réunions du Bureau du Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale en présence de Guillaume ROUSSEAU, Directeur Général

Les cadres de direction de la Caisse Régionale

Guillaume ROUSSEAU - *Directeur Général*
 Didier GOY - *Directeur Général Adjoint*
 Jean-Yves BATARD | Rodolphe POUQUET
 Christophe GRIFFART | Nathalie SIRVENT
 Jean-Louis HOUEL | Laurent TITREVILLE
 Laurence LUSSON

2.1.3. L'assemblée générale, un moment clé pour exprimer son pouvoir de décision

Rendez-vous annuels essentiels pour les clients sociétaires, les Assemblées Générales sont l'occasion de participer à la vie et au fonctionnement des caisses locales. Selon le principe coopératif « un homme, une voix », le sociétaire dispose d'une voix pour voter, quel que soit le nombre de parts sociales dont il dispose.

Elles se sont déroulées cette année autour du thème de « l'artisanat » ; il s'agit de moments riches de rencontres et d'échanges entre les dirigeants de la Caisse Régionale et les clients sociétaires, avec une participation démontrant l'intérêt des sociétaires à contribuer à la vie de leur Caisse Locale et confortant la pertinence du modèle coopératif du Crédit Agricole.



2.1.4. Des clients sociétaires reconnus

Un sociétaire n'est pas un client comme un autre. Il est acteur et copropriétaire de sa banque par la souscription de parts sociales du capital de sa caisse locale ; il peut à ce titre faire entendre sa voix lors des Assemblées Générales. La Caisse Régionale a ainsi développé une gamme de services dédiée aux sociétaires. Dernière nouveauté : la Carte Sociétaire, lancée au premier trimestre 2015. Dotée de toutes les fonctionnalités et services associés à une carte bancaire traditionnelle, elle donne en outre accès à des offres spécifiques chez des e-commerçants partenaires et permettra de financer des actions locales.



Au 30 juin 2015 :

Plus de **22 000** cartes sociétaires
7 666 Livrets Sociétaires pour **58,6 millions** d'euros d'encours
1 458 Dépôts à Terme Sociétaires pour **70,6 millions** d'euros d'encours

2.2. Atteindre l'excellence dans la relation avec les sociétaires et les clients

Le Crédit Agricole Brie Picardie s'attache à satisfaire chaque client en affirmant sa proximité et son expertise, tout en prenant des engagements relationnels forts. Pour être la banque de demain, la Caisse Régionale développe également des outils et des solutions innovantes.

2.2.1. Une banque au service de tous, présente sur tout son territoire, facilitant l'accès au conseil et à l'expertise

Avec plus d'un million de clients sur 2,7 millions d'habitants, le Crédit Agricole Brie Picardie est un acteur économique majeur sur son territoire qui cherche à apporter des réponses à tous les clients. Ces derniers sont issus de toutes les catégories représentatives de la population ; la Caisse Régionale leur garantit un service de proximité sur tout le territoire, avec une présence physique sur 98 % des cantons.

Au 30 juin 2015 :

498 distributeurs de billets pour un parc total de **595** automates
138 Points Verts

Taux de mise en conformité accessibilité agences (hors salles fortes) : **76 %** [+ 2 points par rapport au 31 décembre 2014]

Les Points Verts permettent d'assurer le maintien d'un service de proximité dans les petites communes. Ce service, spécifique au Crédit Agricole, permet au commerçant de délivrer des espèces aux porteurs de cartes bancaires de paiement valides, délivrées par une Caisse Régionale de Crédit Agricole. Le Crédit Agricole Brie Picardie s'engage à fournir au commerçant, sans frais, les équipements (matériel, logiciel et rouleaux papier) nécessaires pour lui permettre d'assurer ce service.

Signe d'une proximité renforcée, dans une volonté de proximité et de développement, l'agence de Longpré-Les-Corps-Saints, qui n'était ouverte que trois matins par semaine, est depuis le 1^{er} juin accessible aux clients et prospects cinq jours complets par semaine.



Conjointement, le Crédit Agricole Brie Picardie a la volonté d'accompagner les clients patrimoniaux et les entrepreneurs, en proposant des conseils personnalisés d'ingénierie financière via son offre de banque privée et de banque d'affaires, avec une couverture au plus près du territoire.

Au 30 juin 2015 :

5 espaces Banque Privée
5 centres d'affaires Entreprises

2.2.2. Veiller aux intérêts et à la satisfaction des sociétaires et clients

L'Indice de Recommandation Client (IRC)

Le Crédit Agricole Brie Picardie exerce son activité dans le respect des principes de transparence et des valeurs éthiques du Groupe Crédit Agricole. Celui-ci a mis en place un outil IRC permettant de mesurer l'intention de recommandation des clients en délivrant une note de recommandation puis un indice IRC.

La note de recommandation est basée sur une question simple : « Recommanderiez-vous le Crédit Agricole à votre famille, un ami ou un collègue ? ». Sur une échelle de 0 à 10, chaque client attribuant une note de 9 ou 10 est considéré comme un « promoteur ». A contrario, le client qui accorde une note entre 0 et 6 est considéré comme un « détracteur ». L'indice IRC est la différence entre le pourcentage de promoteurs et le pourcentage de détracteurs : plus les « promoteurs » sont nombreux, plus l'indice est élevé.

Enquête au 31/12/2014		Enquête au 30/06/2015	
Note de Recommandation	Indice IRC	Note de Recommandation	Indice IRC
7,9 / 10	33	8,2 / 10	42

La prise en charge des réclamations

L'agence reste l'interlocuteur privilégié pour la prise en charge des réclamations clients dans le cadre du traitement des réclamations simples, dites de niveau 1.

Toutes les réclamations complexes et nécessitant l'intervention d'un service des sites ou du service Qualité Clients, dites de niveau 2, doivent être transmises par les agences au service Qualité Clients par le biais d'un outil de traitement dédié aux réclamations appelé Reclam'Action.

Parallèlement, les coordonnées du service Qualité Clients sont à la disposition des clients sur tous les supports de communication afin de leur permettre de contacter directement la Caisse Régionale.

Chaque réclamation est enregistrée et qualifiée grâce à des indicateurs précis permettant d'effectuer des analyses régulières. Conformément à la recommandation 2011-R-05 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'analyse des réclamations doit se faire dans les meilleurs délais et la réponse au client doit s'effectuer dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de réception de la réclamation.

Sur le premier semestre 2015 :

930 réclamations enregistrées
20 jours de délai de traitement moyen d'une réclamation

Le service Qualité Clients peut être amené à détecter des incidents avérés ou potentiels de type risque opérationnel. En fonction du montant, ils doivent faire l'objet d'une alerte, via la rédaction d'un formulaire adressé à l'unité Risques opérationnels. De plus, en fonction de la nature, ils font l'objet d'une déclaration mensuelle dans l'outil OLIMPIA Net.

Le traitement des dysfonctionnements

Un formulaire est mis à la disposition de chaque collaborateur permettant de déclarer tout dysfonctionnement ayant un impact sur une agence ou sur un process. Le service Qualité Clients informe le Service Conformité au fil de l'eau des dysfonctionnements rencontrés et fournit un tableau récapitulatif en fin de mois. L'objectif est d'identifier les différents risques : risque d'image, de non-conformité, réglementaire ou autre. Le service Conformité établit une synthèse et l'adresse à la Direction Générale.

Des mesures correctrices font l'objet d'une information et d'un suivi par les unités opérationnelles concernées en liaison avec le responsable du Contrôle de la Conformité jusqu'à la mise en place et la confirmation de leur bon fonctionnement.

La conformité et la déontologie

La formation

Dans le cadre de ses missions, le Responsable du Contrôle de la Conformité veille à l'élaboration d'un plan de formation relatif aux règles de conformité à connaître et à appliquer.

Un didacticiel de formation à la conformité, dans lequel sont rappelées les règles de déontologie, d'abus de marché et de conflits d'intérêts, ainsi qu'un bagage de formation à la sécurité financière, dans lequel sont rappelées l'organisation ainsi que les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme sont disponibles sur le poste de travail de chaque collaborateur de la Caisse Régionale. Ces bagages de démultiplication et de formation sont déclinés du programme du Groupe Crédit Agricole FIDES. Conformément à ce plan de formation, l'ensemble des collaborateurs du Crédit Agricole Brie Picardie doit suivre les modules de formation sur la conformité, la prévention de la fraude et la sécurité financière.

A l'aide d'un nouveau didacticiel, la Caisse Régionale a également décidé de lancer une nouvelle campagne de formation à destination de l'ensemble des collaborateurs du réseau commercial et des services des sites. Cette formation, qui a débuté en janvier 2015, s'achèvera au plus tard fin 2015. Elle porte notamment sur les sanctions internationales.

Dans le même temps, une attention toute particulière est portée sur la formation réglementaire à destination des nouveaux embauchés. A ce titre, le responsable du service de contrôle de la conformité intervient en séance plénière dans le cadre des journées d'intégration des nouveaux embauchés.

La Caisse Régionale a par ailleurs mis en place un dispositif de formation qui intègre les fondamentaux de l'épargne financière et la gamme des produits disponibles. Une attention particulière est apportée au devoir d'information et de conseil, à l'utilisation de l'outil « Vente Personnalisée » et au respect des procédures associées à l'ouverture des contrats et à l'acquisition d'instruments financiers.

Sur le premier semestre 2015 :

1 415 salariés ont validé l'ensemble des formations réglementaires les concernant

Les règles de déontologie

Le Code de Déontologie du Crédit Agricole Brie Picardie, qui tient compte des impératifs du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et du recueil des dispositions déontologiques relatives aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI), émanant de Crédit Agricole S.A., est annexé au Règlement Intérieur. Il doit être remis aux nouveaux embauchés. Ce Code de Déontologie traite du respect des règles relatives aux informations privilégiées, au secret professionnel, aux dons et cadeaux, à la protection de la vie privée des collaborateurs et au dispositif des transactions du personnel concerné.

La politique de prévention des conflits d'intérêts

Conformément aux exigences de la Directive des Marchés d'Instruments Financiers (MIF), la Caisse Régionale dispose d'une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts avec, en corollaire, la tenue d'un registre recensant les cas rencontrés par le Responsable du Contrôle de la Conformité. Cette politique a été mise en place en tenant compte des préconisations de Crédit Agricole S.A. et s'est appuyée sur :

- les règles figurant dans le Règlement Intérieur et le Code de Déontologie ;
- le dispositif déontologique lié au statut d'émetteur de CCI de la Caisse Régionale ;
- les modalités de rémunération des collaborateurs (primes commerciales).

Au cours du premier semestre 2015, le Service Contrôle de la Conformité n'a pas été sollicité concernant les conflits d'intérêts MIF.

La commercialisation des nouveaux produits et services

Le dispositif Nouvelle Activité ou Produit mis en œuvre au sein de la Caisse Régionale, dit dispositif NAP, s'appuie sur le Comité NAP auquel participent la Direction Générale, le Responsable du Contrôle de la Conformité, le Responsable du marché en charge de la mise en place de la nouvelle activité ou de la commercialisation du nouveau produit et le Responsable du Service Juridique. Le Responsable du Service Juridique et le Responsable du Contrôle de la Conformité formulent un avis motivé sur la mise en place de la nouvelle activité ou la commercialisation du nouveau produit.

Ce dispositif NAP permet de renforcer la protection des clients en s'assurant d'une part que les commerciaux disposent des supports d'information et de formation nécessaires à la bonne connaissance des avantages et contraintes des produits et services commercialisés, et d'autre part que l'information qui est fournie aux clients est transparente et compréhensible.

Ainsi, au cours du premier semestre 2015, 30 nouveaux produits ont été commercialisés et ont fait l'objet d'un avis NAP par le Responsable du Contrôle de la Conformité.

Sur le premier semestre 2015 :

30 nouveaux produits commercialisés ayant fait l'objet d'un avis NAP

L'organisation du dispositif « Transactions Personnelles »

La liste des personnes concernées, c'est-à-dire susceptibles de détenir des informations privilégiées, est établie dans le respect du Règlement Général de l'AMF et est régulièrement actualisée en fonction des mouvements de personnel, des Initiés Permanents sur les CCI Brie Picardie et sur les instruments financiers Crédit Agricole S.A. Le périmètre de chacun de ces dispositifs de la Caisse Régionale a été validé en Comité de Contrôle Interne et présenté en Conseil d'Administration. La surveillance de ce dispositif s'appuie sur l'outil Groupe ACTIMIZE, qui permet au Service Conformité Déontologie d'avoir connaissance des anomalies détectées et de pouvoir immédiatement prendre les mesures adaptées. Au cours du premier semestre 2015, une opération interdite a été initiée par une personne concernée, cette opération a été contrepassée, et une dérogation a été accordée.

Le respect des règles déontologiques relatives aux cadeaux et aux invitations (reçus et donnés)

Le Code de Déontologie annexé au Règlement Intérieur précise que les collaborateurs de la Caisse Régionale doivent s'abstenir d'accepter tout cadeau risquant de compromettre leur impartialité, legs ou héritage d'un client avec lequel ils n'ont aucun lien de parenté.

L'organisation du dispositif de prévention de la fraude interne et externe

Conformément aux exigences relatives à la lutte contre la fraude, au cours du premier semestre 2015, le Crédit Agricole Brie Picardie a poursuivi la mise en œuvre de son dispositif visant à assurer une meilleure maîtrise du risque de fraude et des conséquences de celle-ci, qu'il s'agisse de pertes financières subies ou potentielles, des risques réglementaires ou des risques de réputation.

Les principales caractéristiques du dispositif de lutte contre la fraude sont déclinées dans la Charte de Contrôle Interne qui intègre au travers de ses objectifs les exigences réglementaires en matière de lutte contre la fraude. Conformément à la Charte de Contrôle Interne, le Service Contrôle de la Conformité a mis en œuvre un dispositif de Lutte contre la Fraude qui comprend les volets suivants :

- désignation d'un Responsable dédié à la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif en collaboration avec les Services Contrôle Permanent, Contrôle Périodique, Juridique, Ressources Humaines, Services Réclamations Clientèle et Services Bancaires ;
- centralisation des cas de fraude à la Conformité ;
- coordination et animation d'un réseau de Correspondants Fraude ;
- développement spécifique de requêtes de détection des situations de fraude ;
- mise en place de procédures de traitement et de notes d'instruction ;
- analyse des cas de fraude et mise en œuvre de plans d'actions ;
- diffusion des mises en garde et des alertes auprès du réseau ;
- rappel des principes de vigilance ;
- formation des collaborateurs.

Les collaborateurs disposent sur leur poste de travail d'un outil de lutte contre la Fraude Identitaire ainsi que d'un espace dédié leur rappelant les bonnes pratiques (principes de vigilance et contrôles des documents). A titre préventif figurent également dans cet espace les mises en garde et les alertes relatives à des scénarios de fraude identifiés au niveau de la Caisse Régionale et au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment (LCB) de capitaux et le Financement du Terrorisme (FT)

La connaissance client est un élément primordial du dispositif de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme, et à ce titre, les obligations ont été renforcées par la transposition de la troisième directive européenne en 2009. Le dispositif de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme s'appuie sur des procédures formalisées et des mises à jour sont faites régulièrement. Outre l'obligation de conserver les documents permettant d'identifier les clients, les procédures intègrent la nécessité d'obtenir à l'entrée en relation un certain nombre d'informations relatives à la connaissance des clients qui se doivent d'être renseignées dans le Système d'Information de la Caisse Régionale.

En 2011, la Caisse Régionale a fait évoluer son plan d'actions afin d'atteindre l'objectif de 100 % de conformité de son stock client. Au cours du premier semestre 2015, conformément aux lignes directrices du Groupe Crédit Agricole, elle a poursuivi la mise en conformité sur le stock des dossiers personnes morales, physiques et professionnelles.

La politique d'entrée en relation en vigueur au sein de la Caisse Régionale prévoit que certaines entrées en relation avec des personnes, physiques ou morales, susceptibles de présenter, a priori, un risque au titre de la prévention du blanchiment fassent l'objet d'un double regard. Cette politique fait l'objet de mises à jour régulières afin de répondre aux évolutions de l'environnement bancaire et réglementaire.

Une démarche Groupe autorise chaque entité du Groupe Crédit Agricole à élaborer une classification des risques de blanchiment et de financement du terrorisme présentés par type de relation d'affaires, produits et services distribués, canal de distribution utilisé, et conditions de réalisation. Cette classification se fait à partir de la classification Groupe établie par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

Quatre axes d'indicateurs de risque ont été définis :

- la relation d'affaires ou le client ;
- le ou les produit(s) ou service(s) ;
- le canal de distribution ou d'entrée en relation ;
- les conditions de réalisation de la transaction.

Trois niveaux de risque sont définis, auxquels est associé un niveau de vigilance différencié :

- Risque faible => vigilance alléguée ;
- Risque standard => vigilance standard ;
- Risque élevé => vigilance renforcée.

La Caisse Régionale a déployé un dispositif de surveillance des opérations conformément à la classification des risques en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. Le principal outil de profilage, NORKOM, est un outil national, utilisé par l'ensemble des caisses régionales de Crédit Agricole et un grand nombre de filiales de Crédit Agricole S.A. Dans le cadre de différents scénarios, l'outil identifie des opérations et génère des alertes qui font l'objet d'une analyse spécifique. Au terme de cet examen renforcé, si les doutes ne sont pas levés, la Caisse Régionale procède à une déclaration de soupçon auprès de TRACFIN, conformément à la réglementation. Ainsi au cours du premier semestre 2015, la Caisse Régionale a examiné 3 080 alertes dans le cadre de son obligation de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Sur le premier semestre 2015 :

3 080 alertes Norkom examinées

2.3. Contribuer au développement économique des territoires et à l'environnement

Banque coopérative animée par un esprit mutualiste, le Crédit Agricole Brie Picardie est un acteur majeur du développement et du financement de l'économie de ses territoires.

2.3.1. Créer de la valeur économique

Le Crédit Agricole Brie Picardie génère plus de **2 800 emplois** sur les départements de l'Oise, de la Seine-et-Marne et de la Somme et dynamise ses territoires, en contribuant directement et indirectement au développement de l'économie régionale.

A travers le versement des salaires, de l'intéressement et de la participation, le paiement des charges salariales et patronales, les impôts et taxes et notamment l'impôt sur les sociétés, mais également à travers la redistribution des bénéfiques aux sociétaires et porteurs de certificats, c'est un acteur économique incontournable. Par ailleurs, ses activités de banque de proximité lui confèrent un rôle important de financeur de l'économie.

2.3.2. Être un financeur de premier plan de tous les projets et besoins en consacrant 100 % de l'épargne bancaire aux financements locaux

Sur le premier semestre 2015, le Crédit Agricole Brie Picardie a contribué activement au financement des projets des acteurs du territoire, avec près de 1,7 milliard d'euros injectés dans l'économie locale depuis le début de l'année 2015, soit une progression de 40,5 % par rapport au premier semestre 2014.

Qu'il s'agisse de financer l'habitat des particuliers du territoire, d'accompagner leurs projets à plus court-terme, ou encore de financer les équipements des agriculteurs, professionnels, entreprises et collectivités publiques du territoire, le Crédit Agricole Brie Picardie revendique un rôle local très actif.

La Caisse Régionale développe des solutions adaptées aux situations de chacun, à l'image du Prêt Apprentis, lancé en mai 2015, afin d'accompagner les apprentis en répondant à leurs besoins spécifiques, comme le financement de leur matériel au début de leurs études.

Sur le premier semestre 2015 :

Près de **1,7 milliard d'euros** de financements locaux octroyés dont **62 %** de crédits habitat

Ces financements locaux sont rendus possibles par l'épargne collectée sur le territoire par la Caisse Régionale. Au 30 juin 2015, l'encours de capitaux gérés, cumulant les encours de crédits et de collecte, s'élève à 38,2 milliards d'euros.

2.3.3. Soutenir la création et le développement des entreprises

Au-delà des financements et solutions d'ingénierie financière qu'elle propose, la Caisse Régionale a tissé des liens avec les principales structures de développement économique de ses territoires et siège au Conseil d'Administration, au Comité Crédit et au Comité FINES (comité de décision aux financements) de Picardie Active.

Elle participe au Comité Crédit d'AFILE 77 (associations d'Aide aux Financements de l'Economie Solidaire en France).

Elle adhère et participe aux Comités Crédit des structures d'Initiative France de l'Oise, la Seine-et-Marne et la Somme : Oise Ouest Initiative, Oise Sud Initiative, Oise Est Initiative, Initiative Nord Seine-et-Marne, Initiative Melun Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne, Somme Initiative.

La Caisse Régionale a noué un partenariat avec le Réseau Entreprendre en Picardie pour parrainer « Les Entrepreneuriales », concours de création d'entreprise destiné aux élèves des établissements supérieurs de Picardie.

Le Crédit Agricole Brie Picardie soutient également le concours « Talents » de la création d'entreprise organisé chaque année depuis 1997, qui a pour objectif de valoriser des réussites et des parcours entrepreneuriaux accompagnés. Le concours « Talents » met en valeur l'entrepreneuriat dans toute sa diversité géographique, sociale, économique et humaine.

2.3.4. Appuyer les investissements des collectivités locales

Que ce soit dans le domaine du financement des collectivités publiques, de l'accompagnement du logement social ou encore des associations du domaine de l'économie sociale et solidaire, le Crédit Agricole Brie Picardie est présent auprès des acteurs et contribue au développement des territoires. En ce qui concerne le logement social, le Crédit Agricole Brie Picardie poursuit son développement dans le domaine qui lui est ouvert par la réglementation, à savoir le logement social intermédiaire (Prêt Locatif Social et Prêt Locatif Intermédiaire) et l'accès social à la propriété (Prêt Social de Location Accession).

2.3.5. Investir dans les domaines d'excellence

L'agriculture et l'agroalimentaire

Acteur historique et leader sur l'agriculture, le Crédit Agricole Brie Picardie réaffirme ses ambitions d'être la banque de référence sur ce marché qui constitue un pilier important de l'économie locale.



Sur le premier semestre 2015 :

182,4 millions d'euros de financements à moyen et long-termes accordés aux agriculteurs du territoire

Le logement, l'économie de l'énergie et de l'environnement

Favoriser l'accès à la propriété, soutenir les travaux d'économie d'énergie, le Crédit Agricole Brie Picardie, au cœur des préoccupations des clients, souhaite être présent à chaque étape de leur parcours résidentiel. La Caisse Régionale entend s'inscrire en acteur de la transition énergétique en favorisant les économies d'énergie au travers de ses produits de financement.

Sur le premier semestre 2015 :

69 dossiers éco-prêt à taux zéro habitat pour près de **1,2 million d'euros**
404 prêts octroyés pour un montant de **38,1 millions d'euros** afin de financer des bâtiments basse consommation (BBC)

Au 30 juin 2015 :

51,1 millions d'euros d'encours de crédits gérés ayant trait à des financements verts (biomasse, économie d'énergie, éolien, géothermie, solaire...)

Dans la continuité des financements réalisés en 2014, la Caisse Régionale a soutenu sur son territoire plusieurs entreprises dans leurs projets de cogénération en biomasse.

Enfin, le 1^{er} juin 2015, le Crédit Agricole Brie Picardie a investi 4 millions d'euros dans le fonds d'investissement CAP Energie 3. Ce fonds succède à CAP Energie 2 qui a permis de financer des réseaux de chaleur, dont la centrale de géothermie de Val d'Europe, plusieurs champs d'éoliennes et des équipements de production d'énergie solaire.

2.3.6. Minimiser l’empreinte environnementale

Les enjeux et le pilotage RSE

La Politique et les actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) sont pilotées par un Comité RSE présidé par le Directeur Général adjoint de la Caisse Régionale. Le Comité RSE s’est réuni à un rythme trimestriel au cours du premier semestre 2015 et a poursuivi ses actions conformément aux orientations de 2014 : l’optimisation du fonctionnement interne de la Caisse Régionale Brie Picardie et la limitation de sa consommation d’énergie et d’autres intrants.

Conformément à la réglementation, la Caisse Régionale a réalisé son bilan carbone triennal en 2015, sur la base de ses consommations au 31 décembre 2014.

Par ailleurs la Caisse Régionale s’est intégrée dans la démarche RSE du Groupe Crédit Agricole en répondant à l’enquête RSE de Crédit Agricole S.A. et à l’enquête « Pacte Territorial » de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA). Dans cette même logique, la Caisse Régionale a participé aux travaux des Journées des Responsables du Développement Durable des 29 et 30 juin 2015.

La Caisse Régionale est engagée dans une démarche de réduction des incidences négatives de son exploitation sur l’environnement. Elle oriente ses efforts sur plusieurs domaines.

Le recyclage des cartes bancaires

Le Crédit Agricole Brie Picardie mène une démarche baptisée « Carte environnement » qui a pour objectif de réduire l’impact environnemental de ses cartes bancaires en circulation. Composées en partie de métaux et de plastiques, les cartes bancaires périmées et rapportées par les clients sont recyclées. Lors de la création des nouvelles cartes le plastique utilisé pour la fabrication des cartes est progressivement remplacé par un matériau d’origine végétale : le PLA (polyacide lactique).

Sur le premier semestre 2015 :

17 272 cartes fabriquées en PLA
112 788 cartes périmées collectées puis recyclées

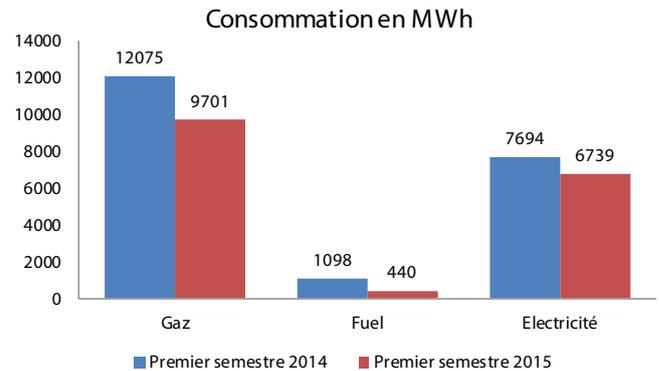
L’efficacité énergétique des implantations

Par ailleurs, la Caisse Régionale finalise la rénovation du site d’Amiens, qui bénéficiera d’une efficacité énergétique accrue et d’une production d’énergie verte par l’intermédiaire de panneaux photovoltaïques installés sur sa façade.



Les consommations

L’énergie



Les autres intrants

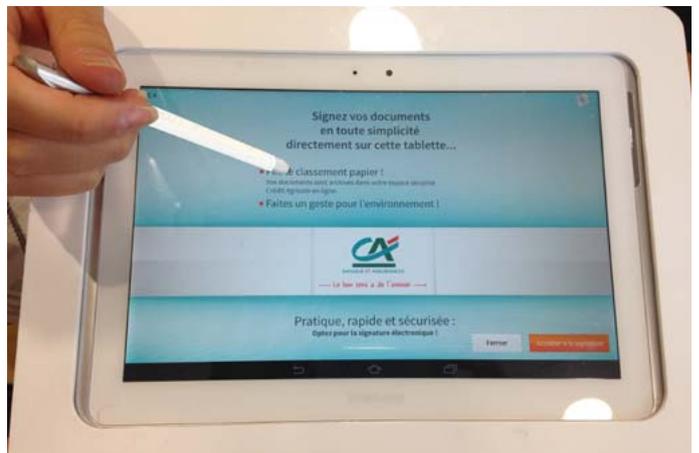
Sur le premier semestre 2015 :

L’eau : **16 155 m³** contre 15 087 m³ sur le premier semestre 2014

Les cartouches d’encre : **91,4 %** des cartouches d’encre utilisées sont d’origine recyclée (contre 84,6 % pour 2014)

Le papier : **257,78 tonnes** ont été consommées sur les sites et en agences (ramettes, enveloppes, courriers clients, lettres chèques, chéquiers), contre **435,47 tonnes** pour l’année 2014, en lien avec une activité commerciale en progression sur le premier semestre 2015.

La Caisse Régionale accentue le déploiement du service de « Signature Electronique en Agence (SEA) » afin de poursuivre ses efforts en matière de réduction de sa consommation de papier, tout en offrant à ses clients un service souple et moderne, en complément de la possibilité de disposer des relevés de compte et d’une partie des courriers sur internet.



Sur le premier semestre 2015 :

330 306 plis web envoyés
419 828 conventions dématérialisées signées

Les déchets

en tonnes	Au 31/05/2014	Au 31/05/2015*
Papier		
- total	97,6	111,5
- dont recyclés	74,8	100,2
DEEE**	non comptabilisé	non comptabilisé
Déchets industriels et banals	57,0	12,2

* Dernière donnée disponible

** Déchets d’Equipements Electroniques et Electroniques ; les déchets informatiques sont stockés et collectés sur le deuxième semestre

Les déplacements

Les véhicules en libre-service et affectés totalisent plus de 661 000 km parcourus sur le premier semestre 2015, contre 1,1 million de km en 2014.

Les déplacements professionnels globaux s'élevaient à 2 millions de km sur le premier semestre 2015 contre 3,7 millions de km pour l'année 2014, en lien avec l'organisation de groupes de travail sur les diverses implantations de la Caisse Régionale dans le cadre du projet d'entreprise.

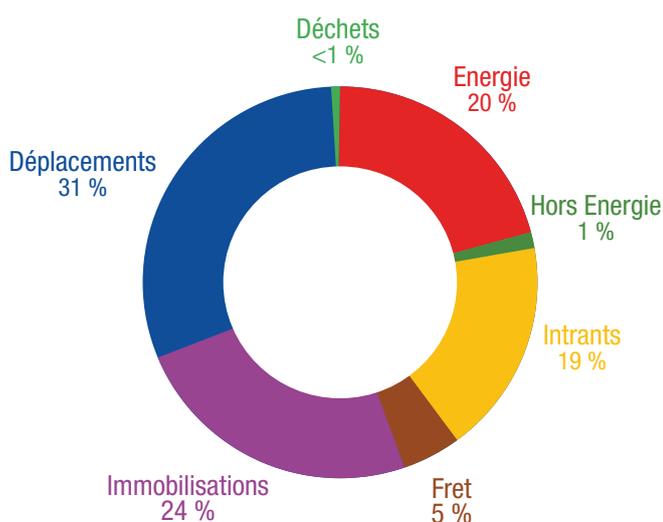
Un véhicule propre 100 % électrique complète la flotte de véhicules de la Caisse Régionale. Largement utilisé par les collaborateurs, il totalise sur le premier semestre 16 500 km parcourus.

Les émissions de gaz à effet de serre

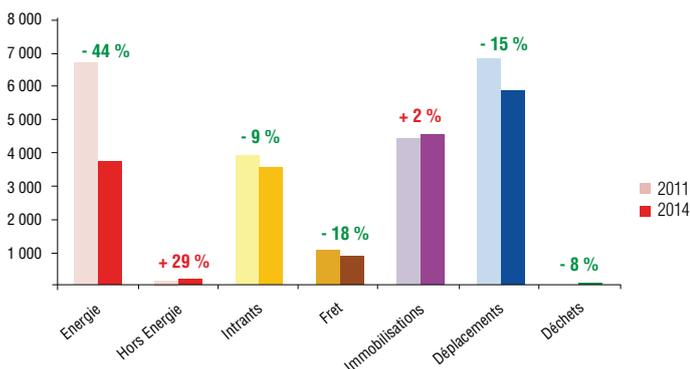
Un bilan des émissions de gaz à effet de serre est actualisé tous les 3 ans et fait apparaître les émissions de la Caisse Régionale calculées en tonnes équivalent CO₂. Cette évaluation est réalisée par un outil développé par la société ECOACT et couvre 7 domaines d'activité : l'énergie, les immobilisations, les déplacements, le hors énergie (fluide réfrigérant), les intrants (fournitures de bureau, objets publicitaires, nettoyage), le fret et les déchets.

En 2015, le bilan d'émission de gaz à effet de serre effectué sur les données de 2014 fait apparaître un bilan de 18 800 teq CO₂, soit une diminution de 19 % par rapport au bilan de l'année de référence (2011), qui s'élevait à 23 200 teq CO₂. En particulier, les postes d'émission significatifs « énergie » et « déplacements » affichent des contributions en nette diminution de respectivement - 44 % et - 15 %, démontrant les efforts engagés par la Caisse Régionale dans la réduction de ses émissions.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre 2014 par poste d'émission



Evolution 2011-2014 des postes d'émission



2.3.7. S'inscrire en client majeur des fournisseurs locaux

La Caisse Régionale a mis en place une politique d'externalisation avec ses fournisseurs définis comme essentiels. Les critères environnementaux et sociétaux sont précisément définis, les engagements des fournisseurs prestataires pour y satisfaire sont contractualisés, et les procédures de contrôles sont établies et mises en application par la Caisse Régionale, conformément au plan du contrôle permanent.

Dans le domaine des achats de fournitures de bureau et des imprimés administratifs et bancaires, un appel d'offre biennuel est réalisé via le GIE Achat Conseils, qui effectue pour ses adhérents (10 caisses régionales de Crédit Agricole dont la Caisse Régionale Brie Picardie) l'ensemble des appels d'offres dans un cadre réglementaire strict (démarche de développement durable de l'entreprise consultée, les certifications de tout ordre...), et également des dimensions d'ordre social (politique sociale, charte éthique, politique par rapport à l'insertion des personnes handicapées...), et environnemental (politique de l'entreprise, les actions permettant de réduire les impacts environnementaux...).

La Caisse Régionale s'efforce d'avoir au maximum, dans le respect de ses exigences économiques, recours aux Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) : 5 établissements de cette nature sont employés à l'entretien d'espaces verts sur l'ensemble des implantations.

Par ailleurs, pour les projets importants de rénovation confiés à la maîtrise d'œuvre d'architectes, les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et Gouvernance) sont pris en considération par ceux-ci. De même, pour les projets et travaux gérés directement par les services de la Caisse Régionale, sans maîtrise d'œuvre déléguée, les entreprises des différents corps de métiers sont locales. La Caisse Régionale apporte une attention particulière en sa qualité de banque leader sur son territoire, participant ainsi à la vie économique et locale en faisant appel à des entreprises de sa région.

Les calendriers fournis aux agences et aux clients sont imprimés sur du papier certifié PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), dont l'ambition est d'assurer un accès pérenne à la ressource indispensable qu'est le bois, en garantissant le respect de ceux qui possèdent et travaillent dans les forêts.

Comme en 2014, les achats de coupes sportives sur le 1^{er} semestre 2015 ont donné lieu à un montage spécifiquement réalisé par un ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) basé sur le territoire de la Somme.

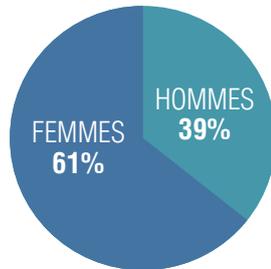
Pour chaque sollicitation de fournisseurs, l'aspect développement durable est recherché (stylo en plastique issu de matière biologique recyclée par exemple). Pour autant, les coûts et les délais amènent parfois à opter pour des fournisseurs qui ne portent pas toutes les valeurs souhaitées dans ce domaine.

2.4. Partager des pratiques sociales responsables avec les collaborateurs

2.4.1. Recruter de façon pérenne pour des emplois localisés sur le territoire et promouvoir la diversité

L'effectif

Avec un effectif total de **2 864 collaborateurs**, dont 2 430 en contrat à durée indéterminée (CDI), le Crédit Agricole Brie Picardie poursuit le recrutement de nouveaux talents au service de la clientèle et participe en tant qu'employeur actif aux forums et salons qui sont organisés sur son territoire.



Chaque mois les jeunes embauchés bénéficient d'un séminaire d'intégration pour leurs premiers pas au sein de la Caisse Régionale. Une manière originale de faire partager les valeurs du groupe Crédit Agricole et de faire découvrir l'histoire et l'organisation de la Caisse Régionale.

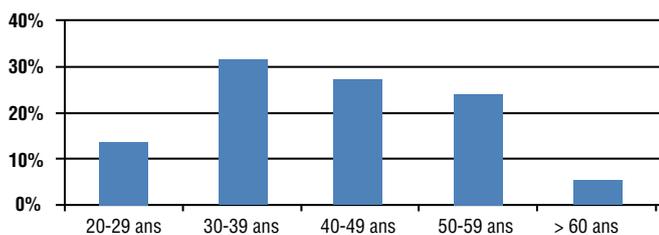
Au programme de ce séminaire, des rencontres avec un administrateur, la direction des Ressources Humaines et le service Conformité. Ces rendez-vous mensuels s'inscrivent dans le cadre d'un nouveau processus d'intégration comprenant la remise d'un livret d'accueil « Bienvenue à bord » ainsi que la mise en place d'un parcours de formation individuel complété d'un suivi personnalisé (entre 4 mois et 1 an), assurés par les services Formation et Recrutement.

Effectifs	Au 31/12/2014	Au 30/06/2015
Responsables Management	696	720
Techniciens / Animateurs d'unité	1 410	1 446
Agents d'application	315	264
Total CDI	2 421	2 430
Alternance	81	79
CDD	201	355 (*)
TOTAL	2 703	2 864

* dont 140 auxiliaires d'été

Départs CDI	2014	1er semestre 2015
Démissions	31	22
Mobilité intra groupe	21	19
Licenciements	9	6

Répartition des salariés par tranches d'âge



L'âge moyen est de 39,7 ans au 30 juin 2015.

Les recrutements et les départs

Recrutements en CDI	2014	1er semestre 2015
Réseau	143	81
Sites	49	26
Total	192	107

Du 1^{er} au 31 mai 2015, la Caisse Régionale a lancé une campagne de recrutement vidéo afin de proposer aux candidats un mode de recrutement attractif et innovant, complémentaire à sa présence sur les réseaux sociaux. Devant sa webcam, le candidat répond à quatre questions, dévoilant ainsi sa personnalité et ses ambitions. Un mode de recrutement actuel qui permet de toucher un large public de jeunes diplômés comme de personnes déjà expérimentées.

L'organisation du temps de travail (absentéisme, temps partiel)

L'accord sur le temps partiel permet à un nombre toujours plus important de salariés d'articuler leur vie professionnelle et leur vie familiale, avec un taux de salariés à temps partiel de 11,7 % au 30 juin 2015.

Le taux d'absentéisme s'élève à 4,7 % ; seule la maladie est prise en compte dans ce taux.

La santé et la sécurité

Accidents de travail et de trajet	
Période	Nombre
2014	30
Premier semestre 2015	14
Nombre de jours d'arrêt de travail	
Période	Nombre
2014	876
Premier semestre 2015	306

Le handicap

Par ailleurs, la Caisse Régionale a souhaité mettre en place une unité de coordination handicap qui regroupe un médecin du travail, le correspondant « handicap », un conseiller en prévention et un travailleur social MSA. Cette unité a pour mission de :

- signaler les difficultés rencontrées par les salariés handicapés dans le cadre de l'exercice de leur emploi afin de coordonner la prise en compte des mesures nécessaires et adaptées à chacune des situations ;
- participer à l'élaboration et au suivi des mesures d'aménagement du poste nécessaires pour favoriser l'emploi des collaborateurs handicapés, des mesures d'accompagnement médico-professionnel et/ou social ; et
- proposer des actions à visée préventive (formation, information...) pour les travailleurs handicapés.

Au 30 juin 2015, 92 salariés sont reconnus salariés handicapés dans la Caisse Régionale, soit un taux de 3,4 %.

2.4.2. Développer la formation et la promotion des salariés

La formation

Temps global de formation	Total jours de formation	Nombre d'heures moyen de formation par salarié	Budget formation / masse salariale
Premier semestre 2015	6425 jours	26,5 heures	4,59 %

Sur le premier semestre 2015, 66 % des salariés ont assisté à au moins une formation.

L'effort de formation porte sur l'intégration des nouveaux collaborateurs, sur l'accompagnement des salariés dans les phases de changement ainsi que sur le développement de l'expertise des métiers spécialisés.

Les promotions

Sur le premier semestre 2015, 7,8 % des salariés ont bénéficié d'une promotion.

La rémunération

La politique de rémunération du Crédit Agricole Brie Picardie, appelée « rétribution globale », est composée de 4 catégories distinctes :

- une rémunération fixe conventionnelle en fonction de l'emploi occupé, du niveau de compétences et de la situation familiale des salariés,
- une rémunération variable en fonction de l'atteinte d'objectifs collectifs et individuels sur des critères de satisfaction clientèle, de gestion du risque et de la conformité, et de performance de l'entreprise,
- un retour financier lié au résultat de la Caisse Régionale versé aux salariés sous forme d'intéressement, de participation et d'abondement (accords d'entreprise),
- un ensemble d'avantages sociaux dispensés par la Caisse Régionale dont :
 - une couverture complémentaire santé par le biais d'un contrat de groupe,
 - un dispositif de retraite supplémentaire par capitalisation,
 - des restaurants d'entreprise accessibles sur les trois sites et des titres restaurants pour les salariés des agences,
 - des prestations sociales prises en charge en tout ou partie par le Comité d'Entreprise et le bénéfice de réductions diverses.

Si les promotions se réalisent tout au long de l'année en fonction notamment des mobilités, le processus amenant à une évolution de la rémunération aboutit au second semestre.

2.4.3. Associer les salariés et les élus aux orientations de l'entreprise

Le 16 avril 2015 a été présenté le fruit du travail des équipes qui ont souhaité participer au projet d'entreprise du Crédit Agricole Brie Picardie. Ce projet d'entreprise, basé sur une démarche participative, a permis aux collaborateurs et élus de caisse locale de réfléchir sur 40 défis et 8 thèmes afin de formuler près de 807 propositions d'action pour construire le Crédit Agricole Brie Picardie de demain. La phase de mise en œuvre, baptisée « Préférence 2020 », met l'accent sur l'expertise et l'engagement des femmes et des hommes au cœur de l'entreprise.

PRÉFÉRENCE
2020

EXPERTISE ET ENGAGEMENT



2.4.4. Favoriser un dialogue social riche

La Caisse Régionale est dotée d'un Comité d'Entreprise (CE), d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), de Délégués du Personnel (DP) et d'Organisations Syndicales Représentatives (CFDT, CGT et SNECA).

Un accord d'entreprise sur le fonctionnement et les moyens des Instances Représentatives du Personnel (IRP) et des Organisations Syndicales et sur la situation et l'évolution professionnelle des représentants du personnel a été signé le 28 mai 2012. Il régit l'ensemble des relations avec les partenaires sociaux, détermine leurs missions respectives, le nombre d'élus et les modalités de désignation, les crédits d'heures alloués, les moyens matériels, les modalités de réunions, de remboursement des frais engagés au titre de la représentation, les principes d'évolution, de formation et d'information.

Des commissions et groupes de travail viennent compléter ces différentes instances (commission formation ; égalité professionnelle ; économique ; loisirs ; œuvres sociales ; culturelle ; investissements ; service ; conditions de travail et prévention santé).

Nombre de réunions	2014	1er semestre 2015
CE	13	7
CHSCT	10	6
DP	12	6
Négociations	20	20
Commissions	15	11
Groupes de travail	10	2
Nombre d'accords signés	11	3

Les accords signés sur le premier semestre 2015 portent notamment sur le règlement de plan d'épargne entreprise ainsi que les mesures salariales 2015.

Par accord local, la Caisse Régionale a déterminé, en concertation avec les partenaires sociaux, les moyens de communication mis à disposition. Ainsi, le Crédit Agricole Brie Picardie reconnaît à chaque salarié le droit d'avoir librement accès à l'information sociale et syndicale de son choix et prévoit la mise en place de moyens modernes de communication permettant à chacun d'accéder à l'information à partir de son poste de travail.

Par ailleurs, chaque Organisation Syndicale dispose d'un espace de communication situé dans le portail Intranet de l'entreprise, et des pages dédiées au Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel sont réservées à la publication des procès-verbaux de ces instances.

Le don de jours de congés

La loi du 9 mai 2014 permet aux salariés de faire le don d'une partie de leurs jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade. En complément de cette loi, la direction et l'ensemble des organisations syndicales du Crédit Agricole Brie Picardie ont signé un accord élargissant les dispositions légales afin de soutenir au mieux les salariés ayant un enfant ou un conjoint gravement atteint par la maladie. Pour ce faire, un fonds commun de solidarité a été créé, il est alimenté par des jours de repos et permet aux salariés dont l'enfant ou le conjoint est gravement malade de s'absenter tout en conservant leurs rémunérations. La Direction du Crédit Agricole Brie Picardie abonde à hauteur de 25 % chaque jour utilisé.

2.5. Mettre en œuvre une responsabilité sociétale forte sur les territoires

Proximité, responsabilité, solidarité, utilité ; ces valeurs mutualistes animent les engagements du Crédit Agricole Brie Picardie en faveur des initiatives locales qu'il accompagne et soutient pour être toujours plus proche des territoires et se rendre utile aux clients.

2.5.1. Soutenir les associations, animer le territoire et valoriser le patrimoine

Les partenariats

Avec une forte volonté d'animer son territoire, le 19 février dernier, la Caisse Régionale Brie Picardie, associée aux Caisses Régionales Nord de France et Nord Est, a signé une convention de partenariat avec les Maisons Familiales et Rurales Nord-Pas-de-Calais-Picardie, renforçant des liens existants depuis plus de 50 ans dans la mise en œuvre de l'apprentissage des métiers agricoles en faveur de la jeunesse sur le territoire.

Au 30 juin 2015 :

58 partenariats

Le Crédit Agricole Brie Picardie a reconduit ses partenariats historiques dans les domaines sportif, culturel et patrimonial, vecteurs sur son territoire des quatre domaines d'excellence du groupe Crédit Agricole :

- le Logement ;
- la Santé et le Vieillessement ;
- l'Economie de l'Energie et de l'Environnement ;
- l'Agriculture et l'Agroalimentaire.

Il a ainsi soutenu, depuis ses débuts et pour la quatrième année consécutive, la Sénartaise, une course féminine dont les droits d'inscription sont reversés pour moitié au comité seine-et-marnais de la Ligue contre le cancer.



Dans le domaine de l'Economie de l'Energie et de l'Environnement, il est mécène historique du festival Art, Villes et Paysage, qui contribue à la sauvegarde de cet espace naturel précieux que sont les hortillonages, anciennes parcelles maraîchères au cœur de la cité amiénoise.



Concernant l'Agriculture et l'Agroalimentaire, la Caisse Régionale a renouvelé cette année sa participation au concours Talents Gourmands, organisé par le Groupe Crédit Agricole et sa filiale Uni-Editions pour valoriser les métiers du champ à l'assiette : producteurs, artisans et restaurateurs. Trois lauréats de chacune des catégories ont ainsi été récompensés, bénéficiant d'une large couverture médiatique dans la presse quotidienne régionale et nationale.

Talents
Gourmands
Crédit Agricole

Les initiatives locales

Parallèlement, les caisses locales soutiennent des projets sur leurs territoires grâce au fonds de dotations « Initiatives Locales ». Les projets à caractère social, touristique ou culturel sont soumis à une commission trimestrielle qui sur le premier semestre de cette année a souhaité accompagner 45 dossiers pour un montant moyen de 4 127,58 euros par dossier.

Sur le premier semestre 2015 :

45 dossiers de partenariat
185 741 euros de subventions

En particulier, la Caisse Locale de Corbie a soutenu l'association « Diabolo » dans l'animation et la gestion d'une maison d'accueil pour enfants handicapés mentaux légers.

Les Caisses Locales de Ribécourt-Compiègne, Pont-Sainte-Maxence, Attichy, Ressons-sur-Matz et Noyon ont accompagné l'association « Le Cercle des machines volantes » lors de la restauration d'avions anciens. La subvention a permis l'achat de matériel pour reconstruire à partir de plans un « Rafale Caudron » de 1930 ; ce projet est intégré dans le cursus de formation des élèves de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC).

La Caisse Locale de Lizy-sur-Ourcq a aidé l'association « Pour la valorisation des espaces naturels du Grand-Voyeux » à la réalisation d'expositions itinérantes et interactives sur les zones humides du nord de la Seine-et-Marne.

Le fonds de dotation Brie Picardie Mécénat et Solidarité

Sur le premier semestre 2015 :

9 partenariats
134 822 euros de subventions

Le fonds de dotation Brie Picardie Initiatives change de nom et devient Crédit Agricole Brie Picardie Mécénat et Solidarité. Sur le premier semestre 2015, il a notamment contribué :

- à la mise en place d'un dispositif de diffusion de spectacles en milieu rural avec le Théâtre du Beauvaisis ;
- au développement de services d'aide à la mobilité des personnes en situation de précarité avec l'association Mobil'Action ;
- à la réalisation d'un film de présentation du Château de Pierrefonds aux publics empêchés avec le Centre des Monuments Nationaux ;
- au développement d'une épicerie solidaire destinée aux étudiants de l'Université Picardie Jules Verne avec l'association AGORAE ;
- à l'achat de matériel de formation à la taille de la pierre avec les Ateliers de la Pierre d'Angle de St-Maximin ;
- à la réalisation d'un son et lumière sur la création des bassins sédimentaires avec la Maison de la Pierre de St-Maximin en relation avec l'institut La Salle de Beauvais ;
- à l'achat de nouveaux matériels de scène à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du son et lumière d'Ailly-sur-Noye avec l'association Le Souffle de la Terre ;
- à la création d'un rucher pédagogique avec l'association Le Jardin des Vertueux d'Abbeville ;
- à la création d'une salle de spectacle dédiée aux jeunes publics avec le Théâtre de la Faïencerie de Creil.



2.5.2. Encourager l'insertion économique et sociale

Le Crédit Agricole Brie Picardie a investi **1 million d'euros** dans un fonds de capital investissement à vocation sociale et utile. Celui-ci intervient dans des entreprises rentables et viables à forte utilité sociale (emploi de personnes handicapées, en reconversion ou encore issues de quartiers sensibles) sur son territoire.

2.5.3. Favoriser la prévention et l'accompagnement des personnes et entrepreneurs fragiles

Au 30 juin 2015 :

866 titulaires de l'offre « budget protégé »
1 539 droits au compte actifs

Sur le premier semestre 2015 :

11 avances « coup de main » accordées

« L'autre carte »

« L'autre carte » est une carte mise à disposition de la clientèle fragile ou modeste. Son prix est volontairement bas pour la rendre accessible. Le contrôle de solde systématique protège les porteurs des dépassements de solde. Pour une meilleure gestion, cette carte n'est disponible qu'en débit immédiat. Les plafonds de paiement ou de retrait sont volontairement limités à des niveaux peu élevés. Le Crédit Agricole Brie Picardie s'engage ainsi à protéger les clients contre les dépenses excessives pouvant les mettre en situation difficile.

L'offre « budget protégé » et l'avance « coup de main »

Le Crédit Agricole Brie Picardie accompagne les clients afin de les aider à construire des projets personnels ou à franchir des caps difficiles (période de chômage, maladie, isolement...), en proposant une démarche relationnelle personnalisée et des offres spécifiques.

L'offre de compte à composer « budget protégé » est mise à disposition de la clientèle modeste ou fragile pour la protéger des risques de dépassement dans la gestion de leur compte. L'offre inclut la carte bancaire « l'autre carte » pour limiter les paiements et retraits. Une alerte hebdomadaire informe le client du solde de son compte. Le client dispose de 2 chèques de banque gratuits par mois. Le Crédit Agricole Brie Picardie s'engage ainsi à protéger les clients dans la gestion quotidienne de leurs comptes.

L'avance « coup de main » est un prêt de trésorerie à taux préférentiel permettant d'accompagner les situations difficiles telles qu'un licenciement, un divorce ou une période de chômage.

Le droit au compte

Toute personne physique ou morale domiciliée en France dépourvue d'un compte de dépôt a droit à l'ouverture d'un compte bancaire dans un établissement de crédit. Le niveau d'équipement en carte des titulaires du droit au compte s'élève à 81,6 %, facilitant ainsi l'autonomie financière des clients.

3. Les résultats financiers

Dans sa séance du 28 juillet 2015, le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale a examiné les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2015.

3.1. Les comptes sociaux

Le compte de résultat

Le Produit Net Bancaire (PNB) du premier semestre 2015 atteint 308,9 millions d'euros, en hausse de 1,0 % par rapport aux six premiers mois 2014.

Le PNB issu de l'activité clientèle s'élève à 284,4 millions d'euros, en progression de plus de 6 % par rapport à celui du premier semestre 2014. Cette augmentation résulte de la progression combinée de la marge d'intermédiation globale et de la marge sur commissions – cette dernière regroupant notamment la tarification des opérations bancaires ainsi que les commissions d'assurances et sur titres.

Seconde constituante du Produit Net Bancaire, les revenus nets du PNB Portefeuille atteignent 24,5 millions d'euros ; ils intègrent les dividendes perçus de la S.A.S. Rue La Boétie. Globalement, le PNB Portefeuille représente près de 8 % du Produit Net Bancaire au 30 juin 2015.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 142,5 millions d'euros, en hausse de 2,4 % par rapport au 30 juin 2014. Néanmoins, le coefficient d'exploitation de 46,1 % au 30 juin 2015 confirme la bonne performance opérationnelle du Crédit Agricole Brie Picardie. Le résultat brut d'exploitation atteint ainsi 166,4 millions d'euros, un niveau proche de celui du premier semestre 2014.

Le coût du risque, qui vient en déduction du résultat brut d'exploitation, représente une charge nette de 16,1 millions d'euros au 30 juin 2015, soit une progression de 59,0 % par rapport au premier semestre 2014. Cette évolution résulte essentiellement de la comptabilisation en juin 2015 d'un appel en garantie de Crédit Agricole S.A. de 7,7 millions d'euros au titre des mécanismes prudentiels en vigueur au sein du Groupe Crédit Agricole. Il correspond à la quote-part de la Caisse Régionale Brie Picardie dans l'indemnité compensatrice due par les Caisses Régionales à Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses Régionales (via les certificats coopératifs d'investissement et certificats coopératifs d'associés) et Crédit Agricole Assurances (cf. précisions en annexe n°2 aux comptes consolidés intermédiaires résumés).

Outre cette opération, le coût du risque inclut également l'incidence nette sur risque de crédit à hauteur de 8,1 millions d'euros, en retrait par rapport au premier semestre 2014. Au 30 juin 2015, le taux de créances douteuses s'établit à 2,29 % des créances totales, avec un niveau de provisionnement de 73,76 %. Au sens de la réglementation bâloise, le taux de défaut (EAD Défaut/EAD) est de 2,19 % pour une exposition globale de la Caisse Régionale (EAD) de 16,9 milliards d'euros.

Après prise en considération du résultat net sur actif immobilisé, de la dotation nette aux fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) et de l'impôt sur les sociétés, le résultat net social de la Caisse Régionale s'établit à 99,9 millions d'euros au 30 juin 2015, en hausse de 0,5 % comparativement au premier semestre 2014.

Le bilan

Au 30 juin 2015, le bilan en base individuelle du Crédit Agricole Brie Picardie s'élève à 20,5 milliards d'euros. Les capitaux propres hors FRBG, à 2,7 milliards d'euros, représentent 13,2 % du bilan. Ceux-ci sont notamment constitués :

- du capital social pour un montant de 277,3 millions d'euros, divisé en parts sociales pour un montant de 124,8 millions d'euros et en certificats coopératifs d'investissement et certificats coopératifs d'associés pour un montant de 152,5 millions d'euros ; et
- des primes et réserves pour un montant de 2,3 milliards d'euros.

3.2. Les comptes consolidés

Le bilan et les résultats consolidés s'obtiennent après agrégation du bilan et des résultats sociaux de la Caisse Régionale à ceux de l'ensemble des 86 caisses locales, du fonds dédié Brie Picardie Croissance et des deux filiales de la Caisse Régionale, la S.A. Immobilière de Picardie et la S.A.S. Brie Picardie Expansion, et après élimination des opérations réciproques et retraitements de consolidation aux normes IFRS.

Suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21 au 1^{er} janvier 2015 avec effet rétroactif, un pro-forma des états financiers 2014 a été établi afin d'assurer leur comparabilité avec les états financiers au 30 juin 2015.

Le compte de résultat

Au 30 juin 2015, le Produit Net Bancaire consolidé s'établit à 315,7 millions d'euros, en hausse de 1,7 % par rapport au 30 juin 2014 :

- le produit net des intérêts et assimilés s'élève à 172,8 millions d'euros, contre 153 millions d'euros à fin juin 2014, soit une hausse de 19,8 millions d'euros ;
- les commissions nettes atteignent 116,7 millions d'euros, en augmentation de 0,1 % sur un an ;
- la perte nette sur instruments financiers à la juste valeur par résultat atteint 2,8 millions d'euros à fin juin 2015 alors qu'au 30 juin 2014, un gain net de 11,9 millions d'euros avait été constaté ;
- les gains nets sur actifs et instruments financiers disponibles à la vente s'élèvent à 23,8 millions d'euros, en diminution de 4,4 millions d'euros sur un an : avec un acompte sur dividende de la S.A.S. Rue la Boétie équivalent à celui de 2014, la variation s'explique par l'enregistrement de moins-values de cession sur titres au cours du premier semestre 2015 ;
- les autres produits nets d'activité atteignent 5,1 millions d'euros contre 0,8 million d'euros de produits nets à fin juin 2014.

Les charges de fonctionnement nettes sont en hausse de 2,5 % par rapport au premier semestre 2014 ; il en résulte un Résultat Brut d'Exploitation de 168,9 millions d'euros, en hausse de 1 %.

Le coût du risque progresse de 5,8 millions d'euros et atteint 16 millions d'euros. Il intègre au 30 juin 2015 un appel en garantie de Crédit Agricole S.A. de 7,7 millions d'euros au titre des mécanismes prudentiels en vigueur au sein du Groupe Crédit Agricole (cf. 3.1. « Les comptes sociaux » et précisions en annexe n°2 aux comptes consolidés intermédiaires résumés).

Après traitement de l'impôt sur les bénéficiaires, le résultat net (part du Groupe) ressort à 105,5 millions d'euros, en baisse de 2,5 % par rapport au 30 juin 2014.

Le bilan

Le total bilan consolidé atteint plus de 20,6 milliards d'euros au 30 juin 2015, supérieur de 1,5 % à celui du 31 décembre 2014. Les évolutions significatives par rapport à décembre 2014 sont détaillées ci-dessous.

A l'actif du bilan :

- les actifs financiers disponibles à la vente sont en diminution de 8,2 % suite à des cessions de titres au cours du premier semestre 2015 ;
- les prêts et créances sur la clientèle sont en augmentation de 499,3 millions d'euros, soit une évolution de 3,3 % qui s'explique par la hausse des réalisations de crédits, notamment sur le marché habitat ;
- les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont en augmentation de 17,3 %, soit une hausse de 48,4 millions d'euros, du fait de l'acquisition d'obligations d'Etats.

Au passif du bilan :

- les dettes envers les établissements de crédit sont en hausse de 0,8 % sous l'effet de l'augmentation des avances globales et miroirs pour 109 millions d'euros ;
- les capitaux propres consolidés (part du Groupe) s'élèvent à plus de 2,9 milliards d'euros au 30 juin 2015 et représentent 14,3 % du total bilan.

3.3. Les participations et filiales

L'ensemble des participations, parts d'entreprises liées et comptes courants bloqués s'élève à 956 millions d'euros à fin juin 2015.

Les filiales propres

Les principales filiales du Crédit Agricole Brie Picardie sont constituées au 30 juin 2015 :

De sociétés consolidées :

- La S.A.S. Brie Picardie Expansion, au capital de 50 millions d'euros, dont l'objet est d'acquérir et de gérer des participations dans des sociétés non cotées en création, en développement ou matures, présentant de bonnes perspectives de croissance et de rentabilité voire susceptibles d'être introduites en bourse ;
- La S.A. Immobilière de Picardie, au capital de 11,6 millions d'euros, qui détient des actifs immobiliers sur le département de la Somme, essentiellement à usage d'exploitation pour le Crédit Agricole Brie Picardie.

De sociétés non consolidées :

- La S.C.I. de l'Oise, au capital de 1,5 million d'euros, qui détient des actifs immobiliers sur le département de l'Oise ;
- La S.A.S. ESPAR, au capital de 540 000 euros, qui détient des participations dans des filiales immobilières et financières ;
- La S.A.R.L. IFEP, au capital de 75 000 euros, société marchand de biens ;
- La S.A.R.L. LOCPAR, au capital de 7 622,45 euros, qui détient des actifs immobiliers hors exploitation sur le département de la Seine-et-Marne ;
- La S.N.C. DU BOURDEAU, au capital de 1 500 euros, qui gère un stock de terrains en Seine-et-Marne ;
- La S.C.I. DE VIOLENNE, au capital de 1 500 euros, qui détient des actifs immobiliers hors exploitation sur le département de la Seine-et-Marne ;
- La S.A.S. LES 2M, au capital de 37 000 euros, société qui porte essentiellement des structures dont les litiges sont en cours ;
- La S.A.S. Immobilier Neuf Crédit Agricole Brie Picardie, au capital de 100 000 euros, société dont l'objet est de réaliser des transactions immobilières sur tous types de biens et/ou droits immobiliers.

Les filiales nationales

Au 30 juin 2015, au sein du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale détient des participations dont les principales sont les suivantes :

- La S.A.S. RUE LA BOETIE, valorisée pour 738,8 millions d'euros au bilan consolidé après imputation de la dépréciation durable ;
- La S.A.S. SACAM DEVELOPPEMENT, valorisée pour un montant de 34,3 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.A.S. SACAM INTERNATIONAL, valorisée pour un montant de 25,3 millions d'euros au bilan consolidé après imputation de la dépréciation durable ;
- La S.A.S. SACAM AVENIR, valorisée pour un montant de 9,9 millions d'euros au bilan consolidé ;
- La S.A.S. SACAM FIRECA, valorisée pour un montant de 1,1 million d'euros au bilan consolidé.

Les filiales de moyens

Les principales filiales de moyens auxquelles la Caisse Régionale est adhérente avec d'autres caisses régionales sont les suivantes :

- G.I.E. CA PRINT : regroupement de moyens éditiques et fabrication des chèquiers ;
- G.I.E. CA TOP : regroupement de moyens pour le traitement des chèques ;
- G.I.E. ACHAT CONSEIL : négociation de contrats, de services et d'équipement ;
- G.I.E. CA INNOVE : regroupement de moyens pour l'innovation dans le Groupe ;
- G.I.E. CA TECHNOLOGIE : regroupement de moyens pour la conception, la fabrication, la maintenance et l'exploitation du système d'information ;
- G.I.E. CA SERVICES : regroupement de moyens, en relation avec les caisses régionales, permettant d'assurer le pilotage des projets informatiques depuis l'exposition des besoins jusqu'au fonctionnement ;
- G.I.E. COOPERNIC : gestion des coopérations entre caisses régionales dans différents domaines (affaires internationales, gestion du portefeuille titres et participations...);
- G.I.E. COBALT : gestion de la coopération entre caisses régionales dans le domaine de la gestion des outils Bâle II ;
- S.N.C. CA-CARDS & PAYMENTS : société commerciale spécialisée dans le traitement des flux financiers.

4. La gestion des risques et les dispositifs de contrôle interne

La Caisse Régionale est exposée à plusieurs sortes de risques :

- les risques de crédit,
- les risques de marché,
- les risques liés à la gestion du bilan :
 - le risque de taux d'intérêt global,
 - le risque de change,
 - le risque de liquidité et de financement,
 - la politique de couverture.
- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques induits par l'exposition aux dettes souveraines.

4.1. Les risques de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse Régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété, ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés.

4.1.1. Principales évolutions

4.1.1.1. Objectifs et politique

La politique crédit est déclinée et différenciée par marché. Elle présente les principes généraux s'inscrivant dans le respect des règles prudentielles, de la réglementation, des procédures en vigueur dans la Caisse Régionale et de la stratégie commerciale.

La mise en œuvre opérationnelle de sa dernière révision, validée au préalable par les organes de gouvernance, s'est déroulée sur le premier semestre 2014 et porte sur :

- les politiques de crédit des différents marchés ;
- le détail des limites globales et opérationnelles ;
- le dispositif de pilotage et surveillance des risques.

4.1.1.2. Gestion du risque

Organisation et dispositif de suivi

Les procédures de décision dans le domaine crédit s'appuient sur un système de délégations, formalisées par métier et par marché, et sur l'organisation de comités des engagements. Toutes les délégations crédit des réseaux de proximité sont adossées aux notations Bâle II regroupées en cinq classes de risque. En ce qui concerne le marché des Entreprises, les délégations crédit sont adossées à la notation ANADEFI. Les délégations sont également assorties de préconisations quant au niveau de garanties à mettre en place. Les suivis effectués par le contrôle central des risques de contrepartie complètent le dispositif de contrôles permanents des agences et des services opérationnels du siège.

Méthodologie et système de mesure des risques

La Caisse Régionale utilise les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de la banque de détail et de grande clientèle.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

La Caisse Régionale couvre l'ensemble du dispositif Bâle II crédit avec, depuis novembre 2014, un asservissement de la notion comptable de « créances douteuses et litigieuses » (CDL) à celle prudentielle de « défaut ».

4.1.1.3. Exposition et concentration

Diversification par zone géographique

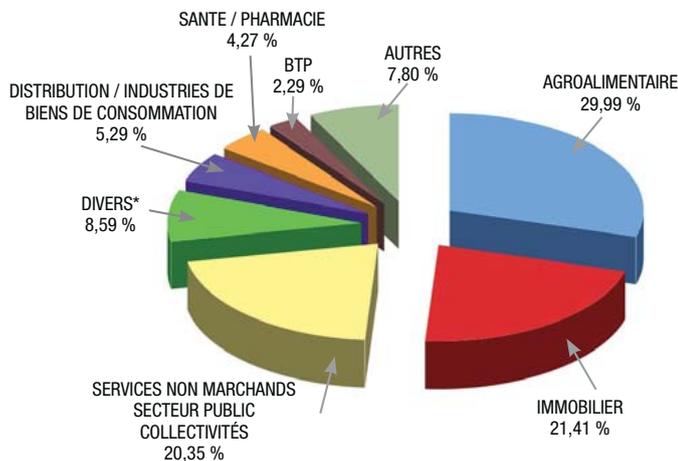
En référence à la note 4 des annexes des états financiers consolidés, l'essentiel de l'activité de la Caisse Régionale est effectué en France.

Diversification par filière d'activité économique

La répartition des engagements sur les entreprises, les agriculteurs et les professionnels met en évidence la concentration sectorielle de la Caisse Régionale qui se situe dans la moyenne des caisses régionales du Groupe : 5 secteurs représentent la part prépondérante des expositions (85,63%).

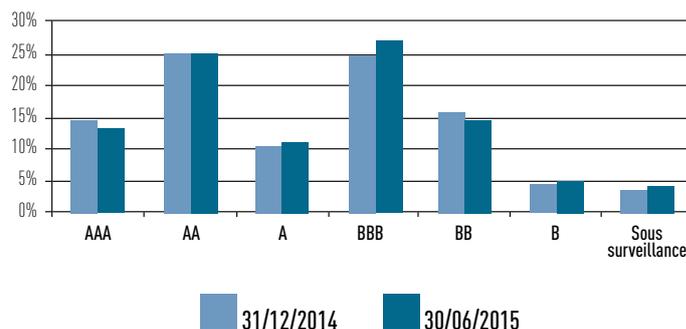
Filières d'activité économique	Poids Entreprises + Agriculture + Professionnels
AGROALIMENTAIRE	29,99%
IMMOBILIER	21,41%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	20,35%
DIVERS*	8,59%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIENS DE CONSOMMATION	5,29%
SANTE / PHARMACIE	4,27%
BTP	2,29%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	1,73%
UTILITIES	1,42%
ENERGIE	1,20%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	0,84%
AUTOMOBILE	0,83%
INDUSTRIE LOURDE	0,72%
AUTRES TRANSPORTS	0,45%
AUTRES INDUSTRIES	0,24%
MEDIA / EDITION	0,11%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,09%
TELECOM	0,06%
ASSURANCES	0,05%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,04%
MARITIME	0,02%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,00%
BANQUES	0,00%
Total	100,00%

Source : ARCADE



Note Standard & Poor's	31/12/2014	30/06/2015
AAA	15%	13%
AA	25%	25%
A	11%	11%
BBB	25%	27%
BB	16%	15%
B	4%	5%
Sous surveillance	4%	4%

Source : ARCADE



* Composition de la rubrique DIVERS	
HOLDING	63,46%
SERVICES PROFESSIONNELS AUX ENTREPRISES	22,19%
COMMERCE GROS AUTRE NEGOCE INTERNATIONAL	13,87%
NEGOCE AUTRES MATIERES PREMIERES	0,48%

Exposition par agent économique

Les encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique sont présentés en note 5.3 des états financiers consolidés.

Les encours nets de prêts et créances (hors opérations internes au Crédit Agricole) sont en progression (+ 4 % sur le premier semestre 2015) et s'élèvent à 15 622 millions d'euros au 30 juin 2015 (contre 15 028 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Les encours bruts dépréciés sur base individuelle (359,7 millions d'euros au 30 juin 2015) régressent légèrement (- 0,5 % sur le premier semestre 2015) tandis que les dépréciations sur base individuelle (265,3 millions d'euros) restent stables.

Au 30 juin 2015, le taux de provisionnement du portefeuille de créances dépréciées sur base individuelle (en principal) évolue peu et s'établit à 73,8 % (+ 0,3 point par rapport au 31 décembre 2014).

Le stock de provisions collectives de 102,5 millions d'euros au 30 juin 2015 (+ 3,1 % par rapport au 31 décembre 2014) a été actualisé en fonction du niveau d'engagements des contreparties considérées comme sensibles. Cette variation est partiellement due au changement des règles de gestion du défaut qui est intervenu en novembre 2014 (convergence CDL-défaut).

Ces provisions collectives intègrent également le risque que présentent les filières les plus exposées à une évolution défavorable de la situation économique.

Qualité des encours : Analyse des encours Grande Clientèle par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Grande Clientèle » (Entreprises, Professionnels de l'Immobilier, Collectivités Publiques, Banques et Institutions Financières). Au 30 juin 2015, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent 99,3 % des expositions saines portées par la Caisse Régionale, hors banque de détail, soit 3 355 millions d'euros.

L'analyse de la structure de ces encours répartis selon les notations Standard & Poor's montre un léger glissement de la répartition des encours les mieux notés vers des cotations intermédiaires entre décembre 2014 et juin 2015. La part des contreparties sensibles reste stable à 4 %.

4.1.1.4. Coût du risque

Le coût du risque de la Caisse Régionale atteint 16,0 millions d'euros au premier semestre 2015 contre 10,2 millions d'euros au premier semestre 2014.

Ce coût du risque est affecté essentiellement aux engagements (prêts et créances et engagements par signature) à hauteur de 11,3 millions d'euros, en progression par rapport au 30 juin 2014 (7,6 millions d'euros).

La ventilation de ce coût du risque de 11,3 millions d'euros affecté aux engagements au 30 juin 2015 est la suivante :

- dotation aux provisions individuelles nettes pour un montant de 8,2 millions d'euros ;
- dotation aux provisions collectives pour 2,5 millions d'euros ;
- dotation aux provisions filières pour 0,6 million d'euros.

4.1.2. Perspectives d'évolution

Les principaux événements attendus pour les prochains mois sont les suivants :

- Les travaux annuels de révision de la Politique Crédit se sont déroulés sur le premier semestre 2015. Ils seront soumis au Conseil d'Administration en juillet pour une déclinaison opérationnelle sur le second semestre.
- Du fait des récents travaux de convergence entre la notion de CDL et de défaut et des règles comptables qui seront imposées par la future norme IFRS 9, une refonte complète du modèle de notation de la clientèle de détail devra aboutir dans les prochains mois (déploiement au plus tard en janvier 2016).
- Afin de répondre aux normes réglementaires de plus en plus exigeantes et aux principes édictés par l'European Banking Authority (EBA), les travaux menés par le Groupe depuis 2012 ont conduit à la création d'un nouvel outil : la base risque GERICO (GEstion des Risques de CONTreparties). Ce programme permettra de couvrir de façon exhaustive l'ensemble des risques de contrepartie (crédits, opérations de marché et international). Le premier volet du déploiement de cet outil est fixé au 1^{er} janvier 2016.

4.2. Les risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché, et notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, les spreads de crédit et leur volatilité implicite.

4.2.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le trading book et le banking book. La variation de juste valeur du trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La politique de gestion du trading book est la suivante : une enveloppe de montant est fixée à l'intérieur de laquelle les opérations de marché sont réalisées. Sur le premier semestre 2015, aucune opération de trading n'a été effectuée.

Concernant le banking book, la politique est la suivante : le montant des excédents de fonds propres est placé selon les cibles d'allocation de la politique financière décidée par le Conseil d'Administration. Une partie du banking book a vocation à être détenue à long terme (jusqu'à l'échéance des titres) et une autre partie est classée comptablement comme disponible à la vente.

4.2.2. Gestion du risque

4.2.2.1. Organisation et dispositif de suivi

Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse ; elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;
- au niveau de la Caisse Régionale, un middle office indépendant de la direction financière établit la mesure du risque de marché, et la direction des risques contrôle le risque de marché issu des activités ;
- au niveau des filiales détenues par la Caisse Régionale, la comptabilité est assurée par la direction financière de la Caisse Régionale ; un suivi du risque est effectué au travers des audits menés par le service comptabilité, ainsi que par les gestionnaires.

Les comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau Groupe

Le suivi des risques au niveau central se décline en 3 comités, que sont le Comité des Risques Groupe (CRG), le Comité de suivi des Risques des Caisses Régionales (CRCR) et le Comité Normes et Méthodologies (CNM).

Organes de suivi des risques de niveau local

Le Conseil d'Administration examine et valide la politique financière générale de la Caisse Régionale en fixant les objectifs et limites de risques pris sur proposition de la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration est informé, au moins deux fois par an, de l'application de la politique définie, de ses limites et des risques de contrepartie liés aux opérations financières.

Le comité financier se réunit mensuellement et valide la mise en œuvre de la politique financière de l'entreprise et son adéquation avec l'activité bancaire globale, notamment en matière de :

- gestion de trésorerie ;
- gestion de bilan ;
- gestion des fonds propres ;
- gestion des opérations clientèle.

Ce comité assure notamment le suivi des limites de risques, formalisé dans chaque support de comité sous forme d'un tableau reprenant notamment :

- l'indicateur de limite et/ou le seuil d'alerte suivi ;
- la limite et/ou le seuil d'alerte validé en Conseil d'Administration ;
- la date et le constat du niveau de la limite et/ou du seuil d'alerte.

Ce comité financier est présidé par la Direction Générale, en présence de la direction financière, du middle-office, du responsable du contrôle permanent et des risques et du responsable du contrôle comptable et financier, et décide notamment des placements des fonds propres.

4.2.2.2. Méthodologie et système de mesure

Le suivi des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de deux indicateurs de risque, donnant lieu à un encadrement par des limites et/ou des seuils d'alerte : la Value at Risk et les scénarios de stress.

La VaR (Value at Risk)

Définition

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. Sur son portefeuille de titres de placement, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois. Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique.

Limites du calcul de la VaR paramétrique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- la VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- l'horizon fixé à 1 mois suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et qui ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La VaR est calculée mensuellement par le middle office de la Caisse Régionale via l'outil de calcul du Groupe Crédit Agricole. La limite de perte sur 2015 est de 25 millions d'euros sur le portefeuille de titres de placement. La limite de volatilité sur le portefeuille est fixée à 4 %.

Les scénarios de stress

Le deuxième élément quantitatif, les scénarios de stress, complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ;
- les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

La limite de perte (scénario catastrophe) sur le portefeuille de titres de placement est de 160 millions d'euros. Les résultats de ces calculs sont présentés tous les mois en comité financier.

4.2.3. Exposition : activités de marché (VaR)

Le portefeuille de placement est composé d'actifs investis sur différents marchés financiers (actions, obligations, gestion alternative, monétaire). L'exposition de la Caisse Régionale aux risques de marché résulte du montant investi sur chacun de ces marchés soit sous la forme d'achats de titres en direct, soit sous la forme d'achats de parts d'OPCVM.

La volatilité du portefeuille de placement est restée très en deçà de la limite des 4 %, s'établissant au 30 juin 2015 à 2,01 %. La valeur brute du portefeuille de placement s'élève à 946 millions d'euros au 30 juin 2015. Le risque de perte statistique, la VaR, au seuil de confiance de 99 % sur un horizon de 1 mois ressort à 13,7 millions d'euros.

4.3. Les risques liés à la gestion du bilan

4.3.1. Le risque de taux d'intérêt global

La gestion du risque de taux d'intérêt global (RTIG) vise à protéger la valeur patrimoniale du bilan de la Caisse Régionale, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêts.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêts évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et passifs ont des échéances de refixation de leur taux d'intérêt non synchrones.

Le Groupe Crédit Agricole utilise la méthode des gaps de taux fixe pour mesurer son risque de taux, qui fait l'objet d'une couverture au niveau de chaque entité du Groupe.

4.3.1.1. Principales évolutions

Objectifs et politique

La Caisse Régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global sur l'ensemble de son bilan et hors bilan, hors Trading. Le risque de taux sur l'année (N+1) se concrétise par la sensibilité du produit net bancaire à une variation des taux de marché de 1 %. Ce risque est dû à la différence de variation de taux entre les ressources au passif de la Caisse Régionale et les emplois à l'actif de la Caisse Régionale.

L'objectif sur le risque de taux est d'avoir globalement une position de transformation en taux fixe avec un contrôle plus particulier sur les années 2015 à 2019.

La Caisse Régionale pilote chaque risque individuellement (taux fixe, inflation, équivalent delta...) en couvrant de manière dissociée l'actif et le passif clientèle.

Dans le cadre de la gestion de son RTIG, elle intervient sur des durées allant de 1 mois à 15 ans.

La politique de gestion du risque de taux est la suivante :

- L'exposition au risque de taux de la Caisse Régionale doit rester dans des limites en proportion de son produit net bancaire et de ses fonds propres. Elle fixe des limites à son risque de taux au travers d'une sensibilité maximum du produit net bancaire et de ses fonds propres à une variation des taux.
- La Caisse Régionale intervient dans la constitution de son bilan en proposant à la clientèle des produits financiers qui contribuent globalement à la gestion du risque de taux. Lorsqu'un risque de taux est trop prononcé ou que le niveau des taux de marché est opportun, une couverture de taux est mise en place de façon à compenser ce risque. Les couvertures se font généralement sous la forme de swaps d'échange de conditions d'intérêts.

Gestion du risque

Organisation et dispositif de suivi

Le risque de taux est mesuré mensuellement par le service en charge de la gestion du risque de taux. Le comité financier examine mensuellement l'exposition au risque de la Caisse Régionale et prend toutes décisions permettant de respecter la politique financière décidée par le Conseil d'Administration. Les décisions du comité financier sont mises en œuvre par le Service Gestion Financière.

Méthodologie et systèmes de mesure

La mesure du risque de taux est réalisée à l'aide de l'outil Cristaux 2 qui est déployé sur l'ensemble des caisses régionales. La mesure du risque de taux est faite en statique.

Les gaps résultent donc de l'écoulement des encours sur des pas mensuels pour l'année en cours et l'année suivante, puis des gaps annuels pour les années 3 à 30.

La mesure fait ressortir un gap synthétique. Le gap est décomposé entre gap taux fixe dont l'équivalent delta, et gap inflation.

La totalité du bilan de la Caisse Régionale est prise en compte dans le périmètre de la mesure, y compris les participations et les fonds propres. Les conventions et les méthodes utilisées sont celles proposées par Crédit Agricole S.A. Les conventions nationales sur les remboursements anticipés au niveau de l'actif clientèle sont en phase avec les observations réalisées par la Caisse Régionale. Celle-ci utilise des conventions locales pour prendre en compte le comportement de la clientèle sur les dépôts à terme d'une durée strictement supérieure à 2 ans et pour l'intégration des crédits accordés acceptés par la clientèle et non débloqués.

4.3.1.2. Perspectives d'évolution et incertitudes

Au cours du premier semestre 2015, le risque de taux de la Caisse Régionale a eu globalement une position de transformation sur le risque taux fixe et une réduction de l'exposition au risque inflation. La gestion dissociée de ces deux risques amène à une compensation entre le risque inflation et le risque taux fixe d'une part et, d'autre part, à une position de transformation sur le risque de taux synthétique.

Sur le second semestre 2015, la hausse des taux fixes sur les durées supérieures ou égales à 3 ans devrait générer une baisse des réaménagements de crédits à taux fixe en montant et un contrôle plus marqué des expositions au risque taux fixe. Le risque inflation ne devrait pas faire l'objet de couverture spécifique compte tenu de la rémunération du livret A qui sera abaissée à 0,75 % à compter du 1^{er} août 2015.

4.3.1.3. La politique de couverture

La gestion du risque de taux d'intérêt global est mise en œuvre via les couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur est mise en œuvre pour plusieurs objectifs :

- La couverture des dépôts à vue est faite en juste valeur afin de couvrir la variation de juste valeur de ces dépôts et le risque de taux d'intérêt global de la Caisse Régionale.
- La couverture des opérations faites à taux fixe (collecte, crédit...) est également enregistrée en couverture de juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie est mise en œuvre pour les objectifs de couverture de marge des opérations de bilan réalisées à taux variable.

4.3.2. Le risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

Le risque de change structurel du Groupe Crédit Agricole résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Le risque de change opérationnel résulte principalement de l'ensemble des produits et charges de toute nature en devises autres que l'euro (les provisions spécifiques ou collectives en devises, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes, etc.).

Gestion du risque

L'exposition au risque de change qui résulterait d'opérations directes pour compte propre est systématiquement couverte. Les opérations en devises effectuées avec la clientèle sont également systématiquement couvertes.

4.3.3. Le risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise, par exemple, en cas de retraits massifs des dépôts de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché (accès aux marchés interbancaires et monétaires).

La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude des échéanciers des emplois et des ressources contractuels ou modélisés, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances ;
- une politique d'adossement des ressources à des actifs liquides.

4.3.3.1. Principales évolutions

Objectifs et politique

L'objectif de la politique de gestion de la liquidité de la Caisse Régionale est de veiller à l'adossement des emplois clientèle via les ressources confiées par la clientèle. L'ajustement est réalisé dans le cadre d'opérations à conditions de marché.

Les opérations de refinancement à moyen et long termes passent par des émissions émanant de véhicules sécurisés bénéficiant d'une notation AAA (Crédit Agricole Home Loan SFH et Caisse de Refinancement de l'Habitat).

Les opérations de refinancement sur des durées inférieures à 1 an exploitent autant que possible le programme de Titres de Créances Négociables. Les opérations se font dans le cadre du respect des exigences réglementaires, de l'évolution de ces exigences et des règles propres au Groupe Crédit Agricole.

Gestion du risque

Organisation et dispositif de suivi

Au niveau du risque de liquidité, la direction financière examine chaque mois :

- l'évolution des composantes du ratio de liquidité standard et du Liquidity Coverage Ratio (LCR) et le niveau de ceux-ci ;
- l'évolution de la position en trésorerie et l'amplitude de ces évolutions ;
- la position face à un risque systémique et face à un risque idiosyncratique.

La direction financière détermine également un niveau de ratio de liquidité cible pour le mois en cours. Le suivi de la liquidité s'appuie sur un programme de refinancement mensuel fonction de la dynamique de l'activité commerciale, des conditions de marché et de l'échéancier de la Caisse Régionale.

Méthodologie et systèmes de mesure

La gestion du risque de liquidité s'appuie sur plusieurs indicateurs :

- le ratio de liquidité réglementaire à un mois ;
- la limite court-terme définie en relation avec Crédit Agricole S.A. pour l'analyse du risque de liquidité sur une durée de 1 an avec différents scénarios de stress ;
- les tombées de refinancement sur 12 mois par pas mensuel ;
- la structure du refinancement (court-terme, moyen long-terme, fonds propres) ;
- la décomposition du refinancement moyen long-terme, son écoulement dans le temps et son coût.

4.3.3.2. Exposition

Au 30 juin 2015, le coefficient de liquidité standard s'élève à 140 % pour une exigence de 100 % et le Liquidity Coverage Ratio est de 89 %, pour une exigence réglementaire fixée à 60 % pour le quatrième trimestre 2015.

4.3.3.3. Perspectives d'évolution et incertitudes

Au premier semestre, le programme de Titres de Créances Négociables déclaré à la Banque de France a été positionné à 3,5 milliards d'euros, dont 2,5 milliards d'euros en Certificats de Dépôt Négociables (CDN). Ce programme permet de développer l'encours de refinancement en CDN tant au niveau de la clientèle qu'au niveau du marché interbancaire.

Au second semestre le pilotage de la liquidité sera impacté par :

- la poursuite des mesures non conventionnelles décidées par la Banque Centrale Européenne, notamment les T-LTRO (Targeted Longer-Term Refinancing Operations, refinancement jusqu'en 2018) ;
- l'évolution de la liquidité à très court-terme qui reste marquée par l'excédent de liquidité au sein de l'Eurosystème ;
- l'EONIA et l'Euribor 3 mois qui sont désormais négatifs et le resteront vraisemblablement d'ici à la fin de l'année.

4.4. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

4.4.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels décliné dans la Caisse Régionale comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale via le comité de contrôle interne,
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau de la Caisse Régionale,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau de la Caisse Régionale.

4.4.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Organisation de la gestion des risques opérationnels

L'organisation de la gestion des risques opérationnels de la Caisse Régionale s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier risques et contrôles permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels est rattaché au responsable du contrôle des risques de la Caisse Régionale.

Le management du risque opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un comité de contrôle interne réuni mensuellement, dont la présidence est assurée par la Direction Générale de la Caisse Régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé trimestriellement par un tableau de bord produit par le management du risque opérationnel après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

Le contrôle périodique et le contrôle de la conformité sont destinataires de ces informations.

Ce tableau de bord permet la surveillance des processus et risques les plus coûteux. Il décrit le coût du risque, la nature des risques dans ses composantes bâloises, recense les principaux indicateurs de risques à surveiller, les indicateurs de la fraude, les alertes émises et le cas échéant, il décrit les plans d'actions correctrices.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

Principaux travaux menés au cours du premier semestre de l'année 2015

Au premier semestre 2015, le Crédit Agricole Brie Picardie a continué à renforcer son dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels.

Dans ce cadre, les principales actions suivantes ont été conduites :

- La cartographie des risques opérationnels 2014 a été finalisée le 30 janvier 2015. Une synthèse des résultats a fait l'objet d'une présentation au comité de contrôle interne du 17 avril 2015.
- Le suivi des plans d'actions, à mettre en place à l'issue de la cartographie des risques opérationnels 2014, a été initié et doit être finalisé pour le 30 septembre 2015.
- L'analyse annuelle des 17 scénarios majeurs a débuté au premier semestre, après rappel de la démarche et validation des scénarios retenus au comité de contrôle interne du 12 mai 2015.
- De nouvelles actions de formation et de sensibilisation des correspondants à la culture des risques opérationnels se sont poursuivies au cours du premier semestre 2015.

4.4.3. Méthodologie

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. L'utilisation de cette méthode a été validée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en décembre 2007. Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « Loss Distribution Approach » (LDA) qui est unique au sein du Groupe. Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail. Ce travail est par ailleurs piloté et contrôlé par Crédit Agricole S.A. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les caisses régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des caisses régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrue et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole S.A. utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et produit net bancaire de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'experts fait l'objet d'une formalisation, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA : The Standard Approach) est également utilisée et appliquée aux filiales (S.A.S. Brie Picardie Expansion et S.A. Immobilière de Picardie) de la Caisse Régionale.

L'exigence en fonds propres de ces entités suit la méthodologie de ventilation du produit net bancaire de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue annuelle de validation afin de détecter toute entrée, modification ou sortie du périmètre. La part d'exigence en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

Enfin, il est rappelé qu'à l'origine la méthodologie « risque opérationnel » a été présentée et validée en Comité des Normes et Méthodologies (CNM) du Groupe le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. L'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au Comité des Normes et Méthodologies (CNM) de décembre 2011.

4.4.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance (CAMCA) est pris en compte au niveau du scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part mutualisée d'exigence en fonds propres liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

4.5. Les risques juridiques

A ce jour, à la connaissance de la Caisse Régionale, il n'existe aucune procédure judiciaire significative susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets matériels sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale. Les risques juridiques en cours au 30 juin 2015 ont fait l'objet de provisions tenant compte des informations dont dispose la Direction Générale.

4.6. Les risques induits par l'exposition aux dettes souveraines

Au 30 juin 2015, la Caisse Régionale n'a pas d'exposition directe sur l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal. Elle a une exposition directe de 25 millions d'euros sur l'Italie, qui est arrivée à échéance en juillet 2015 et a été remboursée.

4.7. Les dispositifs de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations traitées.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 et selon les préconisations de Crédit Agricole S.A., la responsabilité du contrôle interne est partagée entre trois fonctions directement rattachées à la Direction Générale :

- le responsable du contrôle des risques,
- le responsable du contrôle de la conformité,
- le responsable du contrôle périodique.

La Caisse Régionale a désigné son responsable des contrôles permanents et des risques (RCPR) en qualité de responsable de la filière risques.

Le dispositif mis en place par la Caisse Régionale est encadré par une charte de contrôle interne et repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories :

- les contrôles permanents de premier degré par les opérateurs eux-mêmes et l'encadrement des services ou des agences,
- les contrôles permanents de deuxième degré premier niveau par des agents distincts de ceux ayant engagé l'opération pouvant exercer des activités opérationnelles ; un contrôle permanent de deuxième degré second niveau est aussi exercé par les agents exclusivement dédiés aux fonctions spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau avec notamment : contrôle des risques de crédit, contrôle comptable et financier et contrôle de la conformité,
- les contrôles périodiques du service audit, qui constituent le troisième degré. Ce service agit en toute indépendance dans le cadre d'un plan d'audit pluriannuel de contrôles de toutes les activités et fonctions de la Caisse Régionale.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de contrôle interne sont assurés par un comité de contrôle interne se réunissant mensuellement et dont la présidence est assurée par le Directeur Général.

Le Directeur des risques rend compte semestriellement au Comité d'Audit et/ou au Conseil d'Administration de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse Régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

4.7.1. Le contrôle permanent

Piloté par les équipes des contrôles permanents et des risques, le plan de contrôles permanents est décliné et régulièrement actualisé en collaboration avec les experts-métiers. Tout le référentiel des contrôles applicables est exclusivement défini dans l'outil national SCOPE qui centralise également la saisie des résultats de tous les contrôles exécutés par toutes les unités de la Caisse Régionale. Les reportings issus de ce dispositif font l'objet d'une présentation au comité de contrôle interne et d'une diffusion au niveau hiérarchique adéquat.

Sur le premier semestre 2015, la Caisse Régionale a poursuivi la révision du plan de contrôles permanents, avec notamment le déploiement des nouveaux contrôles nationaux harmonisés sur les assurances, et la mise en place d'un plan de contrôles sur la filière « Immobilier Neuf ».

4.7.2. Le contrôle du risque de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels ou encore de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la prévention et la lutte contre la fraude...

Un dispositif de contrôles dédiés s'assure de la maîtrise de ces risques, et donc de leurs impacts. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance

des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de procédures internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Sur le premier semestre 2015, la Caisse Régionale a poursuivi les travaux engagés pour se conformer aux nouvelles obligations législatives et réglementaires qui lui incombent.

4.7.3. Le contrôle périodique

Les principales actions menées par le service Audit au cours du premier semestre 2015 ont porté sur :

- la réalisation de :
 - 20 audits d'agences traditionnelles,
 - 6 missions siège,
- le suivi des recommandations par une campagne semestrielle et des suivis au fil de l'eau, notamment pour les recommandations formulées par l'Inspection Générale Groupe,
- le déploiement des nouvelles versions pour les outils de gestion des audits et d'exploitation des données du système d'information.

Le plan d'audit a été présenté au Comité de Contrôle Interne du 13 mars 2015 et au Comité d'Audit du 20 mars 2015.

5. La structure financière

5.1. Le capital social

Le capital social de la Caisse Régionale est constitué de 55 456 701 titres répartis en Parts Sociales, Certificats Coopératifs d'Investissement et Certificats Coopératifs d'Associés.

	Nombre de titres	Valeur nominale
Parts Sociales	24 956 540	5 €
Certificats Coopératifs d'Investissement	16 908 614	
Certificats Coopératifs d'Associés	13 591 547	
Capital Social	55 456 701	277 283 505 €

Les Parts Sociales

Les Parts Sociales de la Caisse Régionale sont détenues par les 86 caisses locales, 21 Administrateurs et Crédit Agricole S.A.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Les CCI sont détenus par des investisseurs financiers, personnes physiques ou morales. Ils donnent droit à une rémunération sous forme de dividendes. Le vote du porteur de CCI est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors d'assemblées spéciales de porteurs de CCI.

Le programme de rachat de CCI a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie qui s'est tenue le 24 mars 2015.

Le CCI de la Caisse Régionale, coté sur le compartiment B d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0010483768, était valorisé à 24,80 euros au 30 juin 2015, contre 26,15 euros au 31 décembre 2014.

Les Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Les CCA sont des titres donnant droit à une rémunération sous forme de dividendes. Crédit Agricole S.A. détient la totalité des 13 591 547 CCA émis par la Caisse Régionale. Le vote du porteur de CCA est requis pour les évolutions majeures du capital de la Caisse Régionale lors d'assemblées spéciales du porteur de CCA. La valorisation des CCA est égale à celle des CCI.

La politique de distribution

L'Assemblée Générale mixte 2015 de la Caisse Régionale a approuvé l'ensemble des résolutions présentées et notamment le paiement :

- d'un intérêt de 1,80 % aux Parts Sociales,
- d'un dividende de 1,47 euro par Certificat Coopératif d'Investissement Brie Picardie,
- d'un dividende de 1,47 euro par Certificat Coopératif d'Associé.

Ces dividendes et intérêts ont été mis en paiement sur le second trimestre 2015.

5.2. Les fonds propres

La composition des fonds propres

Les fonds propres de base sont essentiellement composés du capital, des réserves et des écarts de réévaluation desquels sont déduits les CCI auto-détenus par la Caisse Régionale et les immobilisations incorporelles.

La déduction des participations des établissements bancaires, financiers et d'assurance de la Caisse Régionale excédant 10 %, non déduites dans le cadre des fonds propres complémentaires et déduction faite de la franchise de 10 % des fonds propres, permet l'obtention du Common Equity Tier One (CET1).

Les fonds propres complémentaires, composés des titres subordonnés, desquels sont déduites les participations des établissements bancaires, financiers et d'assurance de la Caisse Régionale excédant 10 %, permettent l'obtention de l'Additional Tier One (AT1).

Les fonds propres du Crédit Agricole Brie Picardie s'élèvent selon le calcul effectué au 31 mars 2015 à plus de 2,2 milliards d'euros.

L'exigence de fonds propres

L'exigence correspond au minimum de fonds propres à respecter au regard des risques de crédit et de contrepartie, des risques de règlement-livraison, des risques opérationnels et des risques de marché, calculés en application des normes prudentielles.

5.3. La surveillance prudentielle et la liquidité

Les banques doivent faire preuve d'une structure financière robuste compte-tenu des effets de l'insolvabilité de l'une d'entre-elles sur la stabilité financière du système économique. Ainsi, la Caisse Régionale gère son activité et son capital en cohérence avec le respect des ratios prudentiels.

Le Capital Requirements Directive (CRD)

La solidité financière se mesure par la capacité à assurer une couverture minimale par les fonds propres des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels. Fixé au minimum à 8 %, le CRD IV ou ratio Bâle III du Crédit Agricole Brie Picardie est de 19,82 % au 31 mars 2015, dernière donnée disponible.

Le Contrôle des Grands Risques

Pour s'assurer d'une bonne dispersion de ses risques clientèle, la Caisse Régionale doit à tout moment respecter plusieurs normes.

Concernant le contrôle des grands risques, celui-ci s'apprécie au travers de deux déclarations, la division des risques et le contrôle des grands risques, tous deux calculés à partir des données consolidées de la Caisse Régionale. La première prend en considération les 20 bénéficiaires ayant les plus gros encours nets quel que soit leur pourcentage de représentation dans les fonds propres. Le contrôle des grands risques, en revanche, prend en compte depuis mars 2014, à minima, les 20 plus importantes expositions originales qui incluent les 10 premiers groupes bénéficiaires « institutions » et les 10 premiers groupes bénéficiaires « institutions financières non régulées » dont les encours bruts dépassent 10 % des fonds propres. A minima, et si les seuils de dépassement des fonds propres ne sont pas atteints, les expositions sont à déclarer à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Par ailleurs, dans le cadre du contrôle des grands risques, un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25 % des fonds propres de la banque. Au 31 mars 2015, un seul bénéficiaire porte un encours supérieur à 10 % des fonds propres, il s'agit d'une contrepartie OPCVM dans le cadre de la gestion du portefeuille titres de placement.

La liquidité

Calculé à partir des données sociales, le coefficient de liquidité, qui mesure les actifs et passifs liquides du mois à venir, permet de s'assurer que les établissements de crédit peuvent faire face à leurs engagements en toutes circonstances. Le coefficient de liquidité du Crédit Agricole Brie Picardie s'établit à 140 % au 30 juin 2015 pour une exigence de 100 %. Son Liquidity Coverage Ratio (LCR) est de 89 % à la même date, pour une exigence réglementaire fixée à 60 % pour le quatrième trimestre 2015.

6. Les perspectives

Conjointement à la mise en œuvre des actions de transformation proposées par les salariés et administrateurs dans le cadre du projet d'entreprise Préférence 2020 pour conquérir et créer la préférence client, le Crédit Agricole Brie Picardie poursuit le développement de son modèle de banque multicanal de proximité. A titre d'exemple, avec l'application mobile « Ma Banque », les clients peuvent désormais prendre rendez-vous directement avec leur conseiller, ou encore le contacter via une messagerie sécurisée permettant l'envoi et la lecture de pièces jointes. Ces innovations visent à faciliter les échanges, en laissant au client le choix de son mode de relation.

**COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS
AU 30 JUIN 2015**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	35
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	36
COMPTE DE RESULTAT	36
RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	37
BILAN ACTIF	38
BILAN PASSIF	39
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	40
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	41
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	42
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES	42
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	45
3. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	46
3.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	46
3.2. <i>Commissions nettes</i>	46
3.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	47
3.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	49
3.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	49
3.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	49
3.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	50
3.8. <i>Coût du risque</i>	51
3.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	52
3.10. <i>Impôts</i>	52
3.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	54
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	56
5. NOTES RELATIVES AU BILAN	56
5.1. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	56
5.2. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	58
5.3. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	59
5.4. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	61
5.5. <i>Exposition au risque souverain</i>	62
5.6. <i>Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	65
5.7. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	66
5.8. <i>Immeubles de placement</i>	66
5.9. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	67
5.10. <i>Provisions</i>	68
5.11. <i>Capitaux propres – part du Groupe</i>	69
6. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE	70
7. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	72
8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	72
8.1. <i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	72
8.2. <i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	75
9. IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS	78
10. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2015	88
11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA FIN DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE	88

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale Brie Picardie est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale Brie Picardie, 86 caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des caisses locales, des filiales consolidables et d'un fonds dédié.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale Brie Picardie est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	30/06/2015	31/12/2014 Retraité (1)	30/06/2014 Retraité (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Intérêts et produits assimilés	3.1	321 455	664 961	328 976
Intérêts et charges assimilées	3.1	-148 612	-351 156	-175 966
Commissions (produits)	3.2	141 427	261 982	137 452
Commissions (charges)	3.2	-24 731	-42 946	-20 916
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	-2 763	18 323	11 855
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	23 787	39 289	28 220
Produits des autres activités	3.5	5 843	6 777	1 086
Charges des autres activités	3.5	-744	-1 068	-295
PRODUIT NET BANCAIRE		315 662	596 162	310 412
Charges générales d'exploitation	3.6	-141 650	-272 329	-138 071
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-5 148	-10 589	-5 090
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		168 864	313 244	167 251
Coût du risque	3.8	-15 965	-22 172	-10 163
RESULTAT D'EXPLOITATION		152 899	291 072	157 088
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	145	-28	20
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOT		153 044	291 044	157 108
Impôts sur les bénéfices	3.10	-47 540	-92 742	-48 850
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET		105 504	198 302	108 258
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		105 504	198 302	108 258

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 9.

RESULTAT NET ET AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

<i>Notes</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité (1)	30/06/2014 Retraité (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Résultat net	105 504	198 302	108 258
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3.11	2 446	-5 614
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	3.11		-3 486
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		2 446	-5 614
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	3.11		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	3.11	-842	1 933
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	3.11		1 200
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		1 604	-3 681
Gains et pertes sur écarts de conversion	3.11		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3.11	-7 160	1 944
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3.11	175	1 569
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	3.11		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		-6 985	3 513
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence	3.11		
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	3.11	4 171	-937
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	3.11		-523
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		-2 814	2 576
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		-1 210	329
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		104 294	197 197
Dont part du Groupe		104 294	197 197
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 9.

BILAN ACTIF

<i>Notes</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité (1)	01/01/2014 Retraité (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales	67 224	74 893	60 890
Actifs financiers à la juste valeur par résultat <i>5.1 - 5.5</i>	36 415	41 284	38 916
Instruments dérivés de couverture	57 751	73 604	25 741
Actifs financiers disponibles à la vente <i>5.2 - 5.4 - 5.5</i>	1 811 361	1 972 089	1 587 359
Prêts et créances sur les établissements de crédit <i>5.3 - 5.4 - 5.5</i>	2 301 279	2 380 568	2 104 107
Prêts et créances sur la clientèle <i>5.3 - 5.4 - 5.5</i>	15 476 436	14 977 143	14 985 132
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	65 192	89 995	35 377
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance <i>5.4 - 5.5</i>	328 527	280 162	138 254
Actifs d'impôts courants et différés	131 271	84 049	91 379
Comptes de régularisation et actifs divers	293 520	294 039	311 647
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement <i>5.8</i>	5 303	4 753	2 058
Immobilisations corporelles <i>5.9</i>	86 697	84 731	86 185
Immobilisations incorporelles <i>5.9</i>	3 143	3 127	2 703
Ecart d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF	20 664 119	20 360 437	19 469 748

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 9.

BILAN PASSIF

<i>Notes</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité (1)	01/01/2014 Retraité (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 2 526	1 831	15 224
Instruments dérivés de couverture	164 563	143 321	120 966
Dettes envers les établissements de crédit	5.6 10 857 625	10 773 684	10 250 917
Dettes envers la clientèle	5.6 5 222 629	5 205 438	5 146 682
Dettes représentées par un titre	5.7 813 246	787 226	736 098
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	30 590	46 766	-23 289
Passifs d'impôts courants et différés	55 337	58	0
Comptes de régularisation et passifs divers	348 475	302 251	309 592
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	5.10 84 623	86 651	70 958
Dettes subordonnées	5.7 133 546	130 697	130 820
TOTAL DETTES	17 713 160	17 477 923	16 757 968
CAPITAUX PROPRES	2 950 959	2 882 514	2 711 780
Capitaux propres - part du Groupe	2 950 958	2 882 514	2 711 780
Capital et réserves liées	1 640 729	1 633 589	1 616 598
Réserves consolidées	1 191 790	1 036 478	1 036 468
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	12 935	14 145	15 250
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice	105 504	198 302	43 464
Participations ne donnant pas le contrôle	1		
TOTAL DU PASSIF	20 664 119	20 360 437	19 469 748

(1) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 9.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle				
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés	
<i>(en milliers d'euros)</i>															
Capitaux propres au 1er janvier 2014 Publiés	257 555	2 423 664	-28 837		2 652 382	-232	15 482	43 464	2 711 096				0	2 711 096	
Impacts IFRIC 21		684			684				684				0	684	
Capitaux propres au 1er janvier 2014 retraités	257 555	2 424 348	-28 837		2 653 066	-232	15 482	43 464	2 711 780				0	2 711 780	
Augmentation de capital	5 663				5 663				5 663				0	5 663	
Variation des titres auto détenus			-1 029		-1 029				-1 029				0	-1 029	
Emissions d'instruments de capitaux propres													0		
Rémunération du 1er semestre 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée													0		
Dividendes versés au 1er semestre 2014													0		
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales													0		
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle													0		
Mouvements liés aux paiements en actions													0		
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	5 663	0	-1 029	0	4 634	0	0	-43 464	-38 830	0	0	0	0	-38 830	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	2 615	-2 286		329	0	0	0	0	329	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence													0		
Résultat du 1er semestre 2014													0		
Autres variations													0		
Capitaux propres au 30 juin 2014 retraités (2)	263 218	2 424 356	-29 866	0	2 657 708	2 383	13 196	108 258	2 761 545	0	0	0	0	2 761 545	
Augmentation de capital	12 928				12 928				12 928				0	12 928	
Variation des titres auto détenus			-571		-571				-571				0	-571	
Emissions d'instruments de capitaux propres													0		
Rémunération du 2nd semestre 2014 des titres super subordonnés à durée indéterminée													0		
Dividendes versés au 2nd semestre 2014													0		
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales													0		
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle													0		
Mouvements liés aux paiements en actions													0		
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	12 928	0	-571	0	12 357	0	0	0	12 357	0	0	0	0	12 357	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	-6 296	4 862		-1 434	0	0	0	0	-1 434	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence													0		
Résultat du 2nd semestre 2014													0		
Autres variations													0		
Capitaux propres au 31 décembre 2014 retraités (2)	276 146	2 424 358	-30 437	0	2 670 067	-3 913	18 058	198 302	2 862 514	0	0	0	0	2 862 514	
Affectation du résultat 2014		154 785			154 785				-154 785				0		
Capitaux propres au 1er janvier 2015	276 146	2 579 143	-30 437	0	2 824 852	-3 913	18 058	43 517	2 862 514	0	0	0	0	2 862 514	
Augmentation de capital	6 113				6 113				6 113				0	6 113	
Variation des titres auto détenus			1 027		1 027				1 027				0	1 027	
Emissions d'instruments de capitaux propres													0		
Rémunération du 1er semestre 2015 des titres super subordonnés à durée indéterminée													0		
Dividendes versés au 1er semestre 2015													0		
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales													0		
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle													0		
Mouvements liés aux paiements en actions													0		
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	6 113	0	1 027	0	7 140	0	0	-43 517	-36 377	0	0	0	0	-36 377	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	-2 814	1 604		-1 210	0	0	0	0	-1 210	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence													0		
Résultat du 1er semestre 2015		527			527				105 504				0	105 504	
Autres variations									527				0	528	
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2015	282 259	2 579 670	-29 410	0	2 832 519	-6 727	19 662	105 504	2 950 958	1	0	0	1	2 950 959	

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 9.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	1er semestre 2015	1er semestre 2014 Retraité (3)	31/12/2014 Retraité (3)
Résultat avant impôts	153 044	157 108	291 044
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5 149	5 091	10 589
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	12 915	20 004	30 064
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		0	0
Résultat net des activités d'investissement	-145	-53	-8 017
Résultat net des activités de financement	2 848	2 849	5 745
Autres mouvements	39 116	-1 086	7 400
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	59 883	26 805	45 781
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	307 666	473 416	314 882
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-449 288	-81 598	18 357
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	134 178	-520 937	-463 308
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	7 327	-49 228	9 796
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		0	0
Impôts versés	-36 134	-28 045	-84 384
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-36 251	-206 392	-204 657
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	176 676	-22 479	132 168
Flux liés aux participations (4)	1 011	-2 476	-6 633
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-6 986	-3 821	-8 960
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-5 975	-6 297	-15 593
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (5)	-36 899	-37 790	-24 937
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (6)	1	0	-5 762
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	-36 898	-37 790	-30 699
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	133 803	-66 566	85 876
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	437 987	352 111	352 111
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	74 893	60 890	60 890
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	363 094	291 221	291 221
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	571 790	285 545	437 987
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	67 224	59 963	74 893
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	504 566	225 582	363 094
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	133 803	-66 566	85 876

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.6 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(3) Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2014, suite à l'entrée en vigueur d'IFRIC 21, présentée note 9.

(4) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2015 l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale Brie Picardie s'élève à 1 011 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes : remboursement perçu sur la participation Société Immobilière de la Seine suite à une réduction de capital par diminution de la valeur nominale : 1 355 milliers d'euros ; souscription de titres Immobilier Neuf Crédit Agricole Brie Picardie : -100 milliers d'euros ; souscription à l'augmentation de capital WREP 2 : - 243 milliers d'euros.

(5) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale Brie Picardie à ses actionnaires, à hauteur de 43 517 milliers d'euros pour le premier semestre 2015.

(6) Au cours du premier semestre 2015, il n'y a pas eu d'émissions nettes de dettes subordonnées.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale Brie Picardie au 30 juin 2015 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2014 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2015 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Interprétation IFRIC 21 Taxes	13 juin 2014 (UE n° 634/2014)	1er janvier 2015	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2011-2013 :	18 décembre 2014 (UE n° 1361/2014)		
- IFRS 3 Exclusion du champ d'application des formations de partenariats (i.e les co-entreprises déjà exclues et pour la première fois les activités conjointes)		1er janvier 2015	Oui
- IFRS 13 Extension à certains instruments non financiers de l'exception qui permet l'évaluation de la juste valeur sur base nette		1er janvier 2015	Oui
- IAS 40 Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif (IAS 40) ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises (IFRS 3)		1er janvier 2015	Oui

L'interprétation d'IFRIC 21 donne des précisions sur la comptabilisation des droits, taxes et autres prélèvements publics qui relèvent d'IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (hors amendes et pénalités, et hors impôts sur les sociétés régis par IAS 12). Elle permet notamment de clarifier :

- La date à laquelle ces droits et taxes doivent être enregistrés,
- Et si l'enregistrement peut être progressif (étalement) au cours de l'exercice ou pas.

Au regard de ces clarifications, la mise en œuvre d'IFRIC 21 a pour effet de changer le fait générateur d'enregistrement de certains droits et taxes (décalage de la date de l'enregistrement d'un exercice à l'autre et/ou fin de l'étalement sur la durée de l'exercice).

Ainsi, sont notamment concernées les principales taxes suivantes :

- la taxe bancaire pour risque systémique
- la contribution pour frais de contrôle ACPR
- la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)
- la taxe foncière
- la contribution foncière des entreprises
- la contribution au fonds de résolution unique

L'application d'IFRIC 21 est d'application rétrospective avec retraitement des exercices antérieurs et ajustement des capitaux propres d'ouverture de l'année 2014 en comparatif dans les états financiers.

Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 9 Impacts des évolutions comptables et autres événements.

L'application des autres textes n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et les capitaux propres.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : <ul style="list-style-type: none"> - IFRS 2 Conditions d'acquisition des droits, de marché, de performance, de service - IFRS 3 Comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix - IFRS 8 Regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs - IAS 16 et IAS 38 Réévaluation et ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé - IAS 24 Notion de services de direction (« key management personnel services ») 	17 décembre 2014 (UE n°2015/28)	1 ^{er} février 2015 (1) 1 ^{er} février 2015 (1) 1 ^{er} février 2015 (1) 1 ^{er} février 2015 (1) 1 ^{er} février 2015 (1)	Oui Oui Oui Non Oui
Amendement IAS 19, Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1 ^{er} février 2015 (1)	Oui

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2015.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de la Caisse Régionale Brie Picardie et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse Régionale Brie Picardie sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

Pour l'ensemble des notes présentées ci-dessous, au niveau des tableaux, les montants donnés au titre des années précédentes sont des montants retraités suite à l'application en 2015 d'IFRIC 21.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale Brie Picardie a évolué au cours du premier semestre 2015, il intègre désormais le fonds Brie Picardie Croissance.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2015 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10 Périmètre de consolidation au 30 juin 2015.

Le dispositif des garanties Switch a été mis en place le 23 décembre 2011 et complété par avenant signé le 19 décembre 2013.

Ce dispositif permet de transférer aux caisses régionales les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans les caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A, et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Au 30 juin 2015, une baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations couvertes par le dispositif est observée. Elle entraîne le déclenchement du mécanisme de garantie à hauteur de 174 millions d'euros. Cela se traduit par la comptabilisation d'une provision en coût du risque dans les comptes de la Caisse Régionale Brie Picardie à hauteur de sa quote-part soit 7 745 milliers d'euros.

La valeur globale définitive de mise en équivalence des participations couvertes sera connue au 3ème trimestre 2015. Dès lors, l'indemnité sera ajustée et payée à Crédit Agricole S.A. par prélèvement sur le dépôt de garantie qui sera reconstitué par un versement de fonds.

3. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

3.1. Produits et Charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	467	894	475
Sur opérations internes au Crédit Agricole	38 900	83 340	41 994
Sur opérations avec la clientèle	268 472	547 713	269 005
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 012	1 931	820
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 496	4 925	2 162
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	10 108	26 158	14 520
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits d'intérêts (1) (2)	321 455	664 961	328 976
Sur opérations avec les établissements de crédit	-218	-113	-62
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-82 009	-194 644	-99 495
Sur opérations avec la clientèle	-29 397	-70 054	-35 321
Sur dettes représentées par un titre	-1 327	-4 258	-2 379
Sur dettes subordonnées	-2 848	-5 745	-2 849
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-32 808	-76 338	-35 857
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées	-5	-4	-3
Charges d'intérêts	-148 612	-351 156	-175 966

(1) dont 6 572 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2015 contre 12 990 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 6 402 milliers d'euros au 30 juin 2014.

(2) dont 1 377 milliers d'euros au 30 juin 2015 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 3 263 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 1 680 milliers d'euros au 30 juin 2014.

3.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2015			31/12/2014 Retraité			30/06/2014 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	419	-1 225	-806	777	-2 619	-1 842	417	-1 250	-833
Sur opérations internes au Crédit Agricole	20 757	-16 682	4 075	46 495	-27 485	19 010	24 168	-13 592	10 576
Sur opérations avec la clientèle	34 185	-945	33 240	63 102	-1 896	61 206	32 235	-763	31 472
Sur opérations sur titres		-240	-240		-307	-307		-260	-260
Sur opérations de change	16		16	33		33	17		17
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	14		14	27		27	12		12
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	83 430	-5 410	78 020	146 736	-10 466	136 270	77 998	-5 044	72 954
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 606	-229	2 377	4 812	-173	4 639	2 605	-7	2 598
Produits nets des commissions	141 427	-24 731	116 696	261 982	-42 946	219 036	137 452	-20 916	116 536

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Dividendes reçus			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-3 278	17 783	11 973
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	341	13	-341
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	308	460	222
Résultat de la comptabilité de couverture	-134	67	1
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-2 763	18 323	11 855

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	73 642	-73 643	-1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	60 739	-12 903	47 836
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	12 903	-60 740	-47 837
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	336 081	-336 214	-133
Variations de juste valeur des éléments couverts	163 566	-172 491	-8 925
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	172 515	-163 723	8 792
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	409 723	-409 857	-134

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	34 578	-34 571	7
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	12 794	-21 776	-8 982
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	21 784	-12 795	8 989
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	296 310	-296 250	60
Variations de juste valeur des éléments couverts	140 005	-156 176	-16 171
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	156 305	-140 074	16 231
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	330 888	-330 821	67

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	38 338	38 337	1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	16 762	21 576	-4 814
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	21 576	16 761	4 815
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	254 377	254 377	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	122 795	131 582	-8 787
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	131 582	122 795	8 787
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	292 715	292 714	1

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Dividendes reçus	25 423	26 214	25 169
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	-1 541	14 153	3 576
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-95	-1 078	-525
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 787	39 289	28 220

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8

Au 30 juin 2015, la Caisse Régionale Brie Picardie a constaté des dépréciations durables sur les titres suivants : CA INNOVE 12 milliers d'euros, SNC Courcelles 1 millier d'euros, GDF SUEZ 82 milliers d'euros.

3.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-132	0	-60
Autres produits (charges) nets	5 231	5 709	851
Produits (charges) des autres activités	5 099	5 709	791

3.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Charges de personnel	-85 314	-168 498	-80 538
Impôts et taxes	-9 012	-13 252	-9 226
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-47 324	-90 579	-48 307
Charges générales d'exploitation	-141 650	-272 329	-138 071

Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Salaires et traitements	-45 098	-86 862	-41 950
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-5 057	-9 958	-4 836
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	0	-1 843	0
Autres charges sociales	-15 365	-29 431	-13 791
Intéressement et participation	-10 000	-20 467	-10 000
Impôts et taxes sur rémunération	-9 794	-19 937	-9 961
Total Charges de personnel	-85 314	-168 498	-80 538

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Dotations aux amortissements	-5 148	-10 589	-5 090
- immobilisations corporelles	-5 126	-10 532	-5 065
- immobilisations incorporelles	-22	-57	-25
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0	0
- immobilisations corporelles	0	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0	0
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-5 148	-10 589	-5 090

3.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-52 491	-97 685	-56 284
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-212	-383	-75
Prêts et créances	-51 386	-87 803	-51 214
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs		-74	
Engagements par signature	-45	-436	-183
Risques et charges	-848	-8 989	-4 812
Reprises de provisions et de dépréciations	44 992	76 595	46 542
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	365	386	331
Prêts et créances	40 497	72 803	43 766
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	43		
Engagements par signature	19	144	91
Risques et charges	4 068	3 262	2 354
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-7 499	-21 090	-9 742
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-478	-910	-339
Récupérations sur prêts et créances amortis	353	996	435
Décotes sur crédits restructurés	-150	-371	-127
Pertes sur engagements par signature	-67		
Autres pertes (1)	-8 124	-797	-390
Autres produits			
Coût du risque	-15 965	-22 172	-10 163

(1) Dont 7 745 milliers d'euros au 30 juin 2015 relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch), à payer à Crédit Agricole S.A. pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole S.A. dans les caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	145	-28	20
Plus-values de cession	145	69	20
Moins-values de cession	0	-97	0
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	145	-28	20

3.10. Impôts

Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Charge d'impôt courant	-54 243	-91 869	-48 604
Charge d'impôt différé	6 703	-873	-246
Charge d'impôt de la période	-47 540	-92 742	-48 850

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	153 044	38,00%	58 157
Effet des différences permanentes			-8 832
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			21
Effet de l'imposition à taux réduit			-7
Effet des autres éléments			-1 799
Taux et charge effectifs d'impôt		31,06%	47 540

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2015.

Au 31 décembre 2014 Retraité

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	291 044	38,00%	110 597
Effet des différences permanentes			-8 581
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-187
Effet de l'imposition à taux réduit			-475
Effet des autres éléments			-8 612
Taux et charge effectifs d'impôt		31,87%	92 742

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2014.

Au 30 juin 2014 Retraité

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	157 108	38,00%	59 701
Effet des différences permanentes			-5 398
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			211
Effet de l'imposition à taux réduit			-15
Effet des autres éléments			-5 649
Taux et charge effectifs d'impôt		31,09%	48 850

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2014.

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité	30/06/2014 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-7 160	1 944	1 715
Ecart de réévaluation de la période	-8 700	7 218	4 781
Transfert en résultat	1 540	-5 274	-3 066
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	175	1 569	1 423
Ecart de réévaluation de la période	175	1 569	1 423
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0
Ecart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres reclassifications			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4 171	-937	-523
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-2 814	2 576	2 615
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	2 446	-5 614	-3 486
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	-842	1 933	1 200
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	1 604	-3 681	-2 286
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-1 210	-1 105	329
Dont part Groupe	-1 210	-1 105	329
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Le secteur d'activité du Crédit Agricole Brie Picardie est celui de la Banque de proximité en France. La clientèle du Crédit Agricole Brie Picardie comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole Brie Picardie commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire et titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme assurance-vie.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 637	7 846
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	33 778	33 438
Valeur au bilan	36 415	41 284
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Instrument de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et créances	0	0
- Créances sur les établissements de crédit		
- Créances sur la clientèle		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Instrument dérivés	2 637	7 846
Valeur au bilan	2 637	7 846

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Instruments de capitaux propres	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	33 778	33 438
- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	33 778	33 438
Prêts et créances	0	0
- Créances sur les établissements de crédit		
- Créances sur la clientèle		
- Titres reçus en pension livrée		
- Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	33 778	33 438

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 526	1 831
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	2 526	1 831

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle		
Instruments dérivés	2 526	1 831
Valeur au bilan	2 526	1 831

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015			31/12/2014 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	165 940	10	-10 331	291 864	1 168	-24
Obligations et autres titres à revenu fixe	688 072	364	-203	749 725	854	-53
Actions et autres titres à revenu variable (2)	87 608	8 560	-1 467	65 363	8 883	-1 434
Titres de participation non consolidés	869 741	20 714	-1 661	865 137	15 323	-1 573
Total des titres disponibles à la vente	1 811 361	29 648	-13 662	1 972 089	26 228	-3 084
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente						
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 811 361	29 648	-13 662	1 972 089	26 228	-3 084
Impôts		-3 329	4 129		-3 945	518
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (net d'impôts)		26 319	-9 533		22 283	-2 566

(1) dont 38 774 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 738 809 milliers d'euros au 30 juin 2015 et 738 809 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	145 460	50 839
- Comptes et prêts	137 448	42 836
dont comptes ordinaires débiteurs sains	115 863	38 020
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
- Valeurs reçues en pension		
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés	8 012	8 003
- Autres prêts et créances		
Valeur brute	145 460	50 839
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	145 460	50 839
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
- Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	2 155 819	2 329 729
- Comptes ordinaires	414 115	325 074
- Comptes et avances à terme	1 687 594	1 950 543
- Prêts subordonnés	54 110	54 112
Valeur brute	2 155 819	2 329 729
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	2 155 819	2 329 729
Valeur au bilan	2 301 279	2 380 568

Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	5 563	5 455
- Titres non cotés sur un marché actif	5 563	5 455
Prêts et avances	15 838 651	15 336 795
- Créances commerciales	7 307	10 107
- Autres concours à la clientèle	15 647 206	15 199 824
- Titres reçus en pension livrée		
- Prêts subordonnés		
- Créances nées d'opérations d'assurance directe		
- Créances nées d'opérations de réassurance		
- Avances en comptes courants d'associés	86 960	51 836
- Comptes ordinaires débiteurs	97 178	75 028
Valeur brute	15 844 214	15 342 250
Dépréciations	-367 778	-365 107
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	15 476 436	14 977 143
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	15 476 436	14 977 143

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	30/06/2015				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	1 400 227	2 630	1 688		1 398 539
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	145 460				145 460
Grandes entreprises	2 332 174	99 751	87 758	29 273	2 215 143
Clientèle de détail	12 111 813	257 275	175 850	73 209	11 862 754
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	15 989 674	359 656	265 296	102 482	15 621 896

(1) Dont encours clientèle restructurés pour 31 427 milliers d'euros

	31/12/2014 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administration générale	1 539 805	132	110		1 539 695
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	50 839				50 839
Grandes entreprises	2 062 570	98 589	83 333	26 677	1 952 560
Clientèle de détail	11 739 875	262 753	182 288	72 699	11 484 888
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	15 393 089	361 474	265 731	99 376	15 027 982

(1) Dont encours clientèle restructurés pour 40 619 milliers d'euros

5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2015
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	-365 107		-56 498	53 827			-367 778
dont dépréciations collectives	-99 376		-3 268	162			-102 482
Opérations de location financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs financiers disponibles à la vente	-38 832		-308	366			-38 774
Autres actifs financiers	-141			43			-98
Total Dépréciations des actifs financiers	-404 080	0	-56 806	54 236	0	0	-406 650

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	-375 416		-97 483	107 792			-365 107
dont dépréciations collectives	-107 778		-10 860	19 262			-99 376
Opérations de location financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	-37 763		-1 462	393			-38 832
Autres actifs financiers	-12	-71	-73	15			-141
Total Dépréciations des actifs financiers	-413 191	-71	-99 018	108 200	0	0	-404 080

5.5. Exposition au risque souverain

Expositions significatives au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse Régionale Brie Picardie au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2015	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique								
Brésil								
Espagne								
Etats Unis								
France		140 386		98 620		239 006		239 006
Grèce								
Irlande								
Italie		25 554				25 554		25 554
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Ukraine								
Yemen								
Total	0	165 940	0	98 620	0	264 560	0	264 560

31/12/2014 Retraité	Expositions nettes de dépréciations							
(en milliers d'euros)	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Allemagne								
Belgique								
Brésil								
Espagne								
Etats Unis								
France		130 043		35 540		130 043		130 043
Grèce								
Irlande								
Italie		110 451				110 451		110 451
Japon								
Maroc								
Portugal								
Russie								
Ukraine								
Yemen								
Total	0	291 864	0	35 540	0	327 404	0	327 404

Dettes souveraines - Activité bancaire

Variations entre le 31 décembre 2014 et le 30 juin 2015

Variation des expositions brutes de couverture (en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 30 juin 2015
Belgique								0
Bésil								0
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Maroc								0
Portugal								0
Russie								0
Ukraine								0
Yemen								0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Belgique	130 043	-60	28			-130 011		0
Bésil								0
Espagne	110 451	-1 108	1 814	-741		-110 416		0
France		-10 331	-6 593	76		-107 965	265 199	140 386
Grèce								0
Irlande								0
Italie	51 370	34		108		-25 958		25 554
Maroc								0
Portugal								0
Russie								0
Ukraine								0
Yemen								0
Actifs financiers disponibles à la vente	291 864	-11 465	-4 751	-557	0	-374 350	265 199	165 940
Belgique								0
Bésil								0
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Maroc								0
Portugal								0
Russie								0
Ukraine								0
Yemen								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Belgique								0
Bésil								0
Espagne								0
France	35 540			472			62 608	98 620
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Maroc								0
Portugal								0
Russie								0
Ukraine								0
Yemen								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	35 540	0	0	472	0	0	62 608	98 620
Belgique								0
Bésil								0
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Maroc								0
Portugal								0
Russie								0
Ukraine								0
Yemen								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	327 404	-11 465	-4 751	-85	0	-374 350	327 807	264 560

Variations entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2014

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 1er janvier 2014 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2014 Retraité
Belgique								0
Brésil								0
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Maroc								0
Portugal								0
Russie								0
Ukraine								0
Yemen								0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0	0	0
Belgique		202				-32 047	161 888	130 043
Brésil								0
Espagne		2 342		741		-161 264	268 632	110 451
France	59 961	1 013		-4	-623 652	-392 200	954 882	0
Grèce								0
Irlande								0
Italie		-24		411		-64	51 047	51 370
Maroc								0
Portugal								0
Russie								0
Ukraine								0
Yemen								0
Actifs financiers disponibles à la vente	59 961	3 533	0	1 148	-623 652	-585 575	1 436 449	291 864
Belgique								0
Brésil								0
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Maroc								0
Portugal								0
Russie								0
Ukraine								0
Yemen								0
Prêts et créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Belgique								0
Brésil								0
Espagne								0
France	35 726					-186		35 540
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Maroc								0
Portugal								0
Russie								0
Ukraine								0
Yemen								0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	35 726	0	0	0	0	-186	0	35 540
Belgique								0
Brésil								0
Espagne								0
France								0
Grèce								0
Irlande								0
Italie								0
Maroc								0
Portugal								0
Russie								0
Ukraine								0
Yemen								0
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Activité Banque	95 687	3 533	0	1 148	-623 652	-585 761	1 436 449	327 404

5.6. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	33 426	8 126
dont comptes ordinaires créditeurs	25 412	0
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	33 426	8 126
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	0	0
Comptes et avances à terme	10 824 199	10 765 558
Total	10 824 199	10 765 558
Valeur au bilan	10 857 625	10 773 684

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	3 872 552	3 698 274
Comptes d'épargne à régime spécial	87 946	70 422
Autres dettes envers la clientèle	1 262 131	1 436 742
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	5 222 629	5 205 438

5.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	813 246	787 226
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	813 246	787 226
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	132 993	130 144
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1	1
Dépôt de garantie à caractère mutuel	552	552
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	133 546	130 697

5.8. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2015
Valeur brute	10 267		681				10 948
Amortissements et dépréciations	-5 514		-131				-5 645
Valeur au bilan (1)	4 753	0	550	0	0	0	5 303

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2014 Retraité
Valeur brute	5 175	5 008	420	-336			10 267
Amortissements et dépréciations	-3 117	-2 254	-290	147			-5 514
Valeur au bilan (1)	2 058	2 754	130	-189	0	0	4 753

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 12 631 milliers d'euros au 30 juin 2015 contre 12 631 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 7 031 milliers d'euros au 1^{er} janvier 2014.

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 30/06/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan	12 631			12 631
Immeubles de placement	12 631			12 631
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	12 631	0	0	12 631

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan	12 631			12 631
Immeubles de placement	12 631			12 631
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	12 631	0	0	12 631

5.9. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 30/06/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	321 420		7 104	-1 263			327 261
Amortissements et dépréciations (1)	-236 689		-5 127	1 252			-240 564
Valeur au bilan	84 731	0	1 977	-11	0	0	86 697
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 183		38				4 221
Amortissements et dépréciations	-1 056		-22				-1 078
Valeur au bilan	3 127	0	16	0	0	0	3 143

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2014 Retraité
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	308 807	3 934	9 120	-441			321 420
Amortissements et dépréciations (1)	-222 622	-3 909	-10 532	374			-236 689
Valeur au bilan	86 185	25	-1 412	-67	0	0	84 731
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	3 580	725	3	-125			4 183
Amortissements et dépréciations	-877	-123	-57	1			-1 056
Valeur au bilan	2 703	602	-54	-124	0	0	3 127

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simples

5.10. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2015
Risques sur les produits épargne logement	22 966		7 384					30 350
Risques d'exécution des engagements par signature	778		45		-19			804
Risques opérationnels	21 120		136	-6	-4 782			16 468
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	7 333		680				-2 446	5 567
Litiges divers	15 382		725	-133	-980			14 994
Participations	844				-170			674
Restructurations	0							0
Autres risques	18 228		3 318	-2 950	-2 830			15 766
Total	86 651	0	12 288	-3 089	-8 781	0	-2 446	84 623

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2014 Retraité
Risques sur les produits épargne logement	13 643		9 323					22 966
Risques d'exécution des engagements par signature	1 447		435	-960	-144			778
Risques opérationnels	23 375		128	-28	-2 355			21 120
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 675		180		-30		5 508	7 333
Litiges divers	14 465		3 771	-250	-2 604			15 382
Participations	845		18		-19			844
Restructurations	0							0
Autres risques	15 508		18 894	-5 370	-10 804			18 228
Total	70 958	0	32 749	-6 608	-15 956	0	5 508	86 651

Provision épargne-logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	1 223 549	981 703
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	885 110	890 091
Ancienneté de plus de 10 ans	969 462	1 018 780
Total plans d'épargne-logement	3 078 121	2 890 574
Total comptes épargne-logement	364 639	364 152
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 442 760	3 254 726

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2015 pour les données au 30 juin 2015, et à fin novembre 2014 pour les données du 31 décembre 2014.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement :	21 992	24 400
Comptes épargne-logement :	85 944	95 094
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	107 936	119 494

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	11 362	6 732
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5 184	3 797
Ancienneté de plus de 10 ans	13 804	12 437
Total plans d'épargne-logement	30 350	22 966
Total comptes épargne-logement	0	0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	30 350	22 966

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

5.11. Capitaux propres – part du Groupe

Composition du capital au 30 juin 2015

Au 30 juin 2015, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres
Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)	16 908 614
Dont part du Public	14 955 908
Dont part Crédit Agricole S.A.	396 180
Dont part Auto-détenue	1 556 526
Certificats Coopératifs d'Associé (CCA)	13 591 547
Dont part du Public	0
Dont part Crédit Agricole S.A.	13 591 547
Parts sociales	24 956 540
Dont 86 Caisses Locales	24 956 518
Dont 21 administrateurs de la Caisse Régionale	21
Dont Crédit Agricole S.A.	1
Total	55 456 701

La valeur nominale des titres est de 5 euros et le montant du capital est de 277 284 milliers d'euros.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2015, l'Assemblée générale du 24 mars 2015 de la Caisse Régionale Brie Picardie a approuvé le versement d'un dividende net par CCI/CCA de 1,47 euro et un intérêt aux parts sociales de 0,090 euro.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2011	1,33 €	1,33 €	0,165 €
2012	1,38 €	1,38 €	0,135 €
2013	1,45 €	1,45 €	0,120 €
2014	1,47 €	1,47 €	0,090 €

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 43 517 milliers d'euros en 2015.

6. Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 506 068	1 398 931
. Engagements en faveur des établissements de crédit	89 716	66 150
. Engagements en faveur de la clientèle	1 416 352	1 332 781
Ouverture de crédits confirmés	797 049	866 418
Ouverture de crédits documentaires	1 220	1 661
Autres ouvertures de crédits confirmés	795 829	864 757
Autres engagements en faveur de la clientèle	619 303	466 363
Engagements de garantie	1 264 590	1 295 961
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 068 475	1 067 720
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 231	476
Autres garanties (1)	1 067 244	1 067 244
. Engagements d'ordre de la clientèle	196 115	228 241
Cautions immobilières	51 089	73 327
Autres garanties d'ordre de la clientèle	145 026	154 914
Engagements reçus		
Engagements de financement	0	152
. Engagements reçus des établissements de crédit		152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 611 630	3 470 917
. Engagements reçus des établissements de crédit	1 694 154	1 471 129
. Engagements reçus de la clientèle	1 917 476	1 999 788
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	957 804	957 287
Autres garanties reçues	959 672	1 042 501

(1) Dont 1 067 244 milliers d'euros relatifs à la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, en amendement de la garantie précédente octroyée le 23 décembre 2011 pour 656 422 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2015	31/12/2014 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	5 170 436	5 441 108
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	80 115	3 790
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 250 551	5 444 898
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Dans le cadre de la garantie globale (Switch) mise en place le 2 janvier 2014, la Caisse Régionale a versé un dépôt de 360 387 milliers d'euros en amendement du précédent dépôt versé le 23 décembre 2011 pour 221 324 milliers d'euros.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2015, la Caisse Régionale a apporté 5 170 436 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 441 108 milliers d'euros au 31 décembre 2014. La Caisse Régionale Brie Picardie conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale Brie Picardie a apporté :

- 2 031 753 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 325 807 milliers d'euros au 31 décembre 2014 ;
- 1 082 065 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 139 750 milliers d'euros au 31 décembre 2014 ;
- 2 056 618 milliers euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 975 551 milliers euros au 31 décembre 2014.

7. Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction ou hors de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Reclassements effectués par la Caisse Régionale Brie Picardie

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas opéré en 2015 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2015	Juste valeur au 30 juin 2015	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	17 777 715	17 777 669		2 301 279	15 476 390
Créances sur les établissements de crédit	2 301 279	2 301 279		2 301 279	
Comptes ordinaires & prêts JJ	529 978	529 978		529 978	
Comptes et prêts à terme	1 709 179	1 709 179		1 709 179	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	62 122	62 122		62 122	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	15 476 436	15 476 390			15 476 390
Créances commerciales	7 281	7 281			7 281
Autres concours à la clientèle	15 307 557	15 307 557			15 307 557
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	5 563	5 517			5 517
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	86 960	86 960			86 960
Comptes ordinaires débiteurs	69 075	69 075			69 075
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	328 527	339 538	339 538		
Effets publics et valeurs assimilées	98 620	96 997	96 997		
Obligations et autres titres à revenu fixe	229 907	242 541	242 541		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	18 106 242	18 117 207	339 538	2 301 279	15 476 390

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014 Retraité	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Prêts et Créances	17 357 713	17 357 762		2 380 568	14 977 194
Créances sur les établissements de crédit	2 380 568	2 380 568		2 380 568	
Comptes ordinaires & prêts JJ	363 094	363 094		363 094	
Comptes et prêts à terme	1 955 359	1 955 359		1 955 359	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	62 115	62 115		62 115	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	14 977 145	14 977 194			14 977 194
Créances commerciales	10 045	10 045			10 045
Autres concours à la clientèle	14 862 301	14 862 301			14 862 301
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	5 454	5 503			5 503
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	51 839	51 839			51 839
Comptes ordinaires débiteurs	47 506	47 506			47 506
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	280 162	297 922	289 694	8 228	
Effets publics et valeurs assimilées	35 540	37 567	37 567		
Obligations et autres titres à revenu fixe	244 622	260 355	252 127	8 228	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 637 875	17 655 684	289 694	2 388 796	14 977 194

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30 juin 2015	Juste valeur au 30 juin 2015	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	10 857 625	10 857 625		10 857 625	
Comptes ordinaires & emprunts JJ	25 417	25 417		25 417	
Comptes et emprunts à terme	10 832 208	10 832 208		10 832 208	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	5 222 629	5 222 629		5 134 683	87 946
Comptes ordinaires créditeurs	3 872 552	3 872 552		3 872 552	
Comptes d'épargne à régime spécial	87 946	87 946			87 946
Autres dettes envers la clientèle	1 262 131	1 262 131		1 262 131	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	813 246	813 246		813 246	
Dettes subordonnées	133 546	133 690	133 139	551	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 027 046	17 027 190	133 139	16 806 105	87 946

	Valeur au bilan au 31 décembre 2014 Retraité	Juste valeur au 31 décembre 2014 Retraité	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	10 773 684	10 773 684		10 773 684	
Comptes ordinaires & emprunts JJ	123	123		123	
Comptes et emprunts à terme	10 773 561	10 773 561		10 773 561	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	5 205 438	5 205 438		5 135 016	70 422
Comptes ordinaires créditeurs	3 698 274	3 698 274		3 698 274	
Comptes d'épargne à régime spécial	70 422	70 422			70 422
Autres dettes envers la clientèle	1 436 742	1 436 742		1 436 742	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	787 226	787 226		787 226	
Dettes subordonnées	130 697	130 832	130 281	551	
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 897 045	16 897 180	130 281	16 696 477	70 422

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

(en milliers d'euros)	Total 30/06/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 637	1 648	989	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	2 637	1 648	989	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	33 778	0	33 778	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	33 778	0	33 778	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 778		33 778	
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 072 552	785 674	286 878	0
Effets publics et valeurs assimilées	165 940	165 940		
Obligations et autres titres à revenu fixe	688 072	575 144	112 928	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	218 540	44 590	173 950	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	57 751		57 751	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 166 718	787 322	379 396	0
Transfert issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 738 809 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 846	0	7 846	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	7 846		7 846	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	33 438	0	33 438	0
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	33 438	0	33 438	0
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 438		33 438	
Actions et autres titres à revenu variable				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 233 280	961 149	272 131	0
Effets publics et valeurs assimilées	291 864	291 864		
Obligations et autres titres à revenu fixe	749 725	646 522	103 203	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	191 691	22 763	168 928	
Créances disponibles à la vente				
Instruments dérivés de couverture	73 604		73 604	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 348 168	961 149	387 019	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 738 809 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

(en milliers d'euros)	Total 30/06/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 526	1 418	1 108	0
Titres vendus à découvert Titres donnés en pension livrée Dettes représentées par un titre Dettes envers les établissements de crédit Dettes envers la clientèle Instruments dérivés	2 526	1 418	1 108	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	164 563	0	164 563	0
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	167 089	1 418	165 671	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2014 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 831	0	1 831	0
Titres vendus à découvert Titres donnés en pension livrée Dettes représentées par un titre Dettes envers les établissements de crédit Dettes envers la clientèle Instruments dérivés	1 831	0	1 831	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture	143 321	0	143 321	0
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	145 152	0	145 152	0
Transfert issu du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transfert issu du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transfert issu du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

9. Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Compte de résultat

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Intérêts et produits assimilés	664 961			664 961
Intérêts et charges assimilées	-351 156			-351 156
Commissions (produits)	261 982			261 982
Commissions (charges)	-42 946			-42 946
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	18 323			18 323
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	39 289			39 289
Produits des autres activités	6 777			6 777
Charges des autres activités	-1 068			-1 068
PRODUIT NET BANCAIRE	596 162	0	0	596 162
Charges générales d'exploitation	-272 329	98		-272 427
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-10 589			-10 589
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	313 244	98	0	313 146
Coût du risque	-22 172			-22 172
RESULTAT D'EXPLOITATION	291 072	98	0	290 974
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-28			-28
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOT	291 044	98	0	290 946
Impôts sur les bénéfices	-92 742	-34		-92 708
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET	198 302	64	0	198 238
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	198 302	64	0	198 238

Impacts d'IFRIC 21 au 30 juin 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	30/06/2014 Publié
Intérêts et produits assimilés	328 976			328 976
Intérêts et charges assimilées	-175 966			-175 966
Commissions (produits)	137 452			137 452
Commissions (charges)	-20 916			-20 916
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	11 855			11 855
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	28 220			28 220
Produits des autres activités	1 086			1 086
Charges des autres activités	-295			-295
PRODUIT NET BANCAIRE	310 412	0	0	310 412
Charges générales d'exploitation	-138 071	-3 244		-134 827
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-5 090			-5 090
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	167 251	-3 244	0	170 495
Coût du risque	-10 163			-10 163
RESULTAT D'EXPLOITATION	157 088	-3 244	0	160 332
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20			20
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOT	157 108	-3 244	0	160 352
Impôts sur les bénéfices	-48 850	1 027		-49 877
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession				
RESULTAT NET	108 258	-2 217	0	110 475
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	108 258	-2 217	0	110 475

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Résultat net	198 302	64		198 238
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-5 614	0	0	-5 614
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés				
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-5 614	0	0	-5 614
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence				
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	1 933	0	0	1 933
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-3 681	0	0	-3 681
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	1 944	0	0	1 944
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 569	0	0	1 569
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés				
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	3 513	0	0	3 513
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence				
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-937	0	0	-937
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 576	0	0	2 576
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-1 105	0	0	-1 105
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	197 197	64	0	197 133
Dont part du Groupe	197 197	64	0	197 133
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0

Impacts d'IFRIC 21 au 30 juin 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	30/06/2014 Publié
Résultat net	108 258	-2 217	0	110 475
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-3 486	0	0	-3 486
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés				
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-3 486	0	0	-3 486
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence				
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	1 200	0	0	1 200
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-2 286	0	0	-2 286
Gains et pertes sur écarts de conversion				
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	1 715	0	0	1 715
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 423	0	0	1 423
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés				
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	3 138	0	0	3 138
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence				
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	-523	0	0	-523
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 615	0	0	2 615
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	329	0	0	329
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	108 587	-2 217	0	110 804
Dont part du Groupe	108 587	-2 217	0	110 804
Dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0

Bilan Actif

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Caisse, banques centrales	74 893			74 893
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	41 284			41 284
Instruments dérivés de couverture	73 604			73 604
Actifs financiers disponibles à la vente	1 972 089			1 972 089
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 380 568			2 380 568
Prêts et créances sur la clientèle	14 977 143			14 977 143
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	89 995			89 995
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	280 162			280 162
Actifs d'impôts courants et différés	84 049	-452		84 501
Comptes de régularisation et actifs divers	294 039			294 039
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participation aux bénéficiaires différée				
Participations dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	4 753			4 753
Immobilisations corporelles	84 731			84 731
Immobilisations incorporelles	3 127			3 127
Ecarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF	20 360 437	-452	0	20 360 889

Impacts d'IFRIC 21 au 1er janvier 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	01/01/2014 Publié
Caisse, banques centrales	60 890			60 890
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	38 916			38 916
Instruments dérivés de couverture	25 741			25 741
Actifs financiers disponibles à la vente	1 587 359			1 587 359
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 104 107			2 104 107
Prêts et créances sur la clientèle	14 985 132			14 985 132
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	35 377			35 377
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	138 254			138 254
Actifs d'impôts courants et différés	91 379	-419		91 798
Comptes de régularisation et actifs divers	311 647			311 647
Actifs non courants destinés à être cédés				0
Participation aux bénéficies différée				0
Participations dans les entreprises mises en équivalence				0
Immeubles de placement	2 058			2 058
Immobilisations corporelles	86 185			86 185
Immobilisations incorporelles	2 703			2 703
Ecarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF	19 469 748	-419	0	19 470 167

Bilan Passif

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 831			1 831
Instruments dérivés de couverture	143 321			143 321
Dettes envers les établissements de crédit	10 773 684			10 773 684
Dettes envers la clientèle	5 205 438			5 205 438
Dettes représentées par un titre	787 226			787 226
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	46 766			46 766
Passifs d'impôts courants et différés	58			58
Comptes de régularisation et passifs divers	302 251	-1 200		303 451
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	86 651			86 651
Dettes subordonnées	130 697			130 697
TOTAL DETTES	17 477 923	-1 200	0	17 479 123
CAPITAUX PROPRES	2 882 514	748		2 881 766
Capitaux propres - part du Groupe	2 882 514	748		2 881 766
Capital et réserves liées	1 633 589			1 633 589
Réserves consolidées	1 036 478	684		1 035 794
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	14 145			14 145
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés				
Résultat de l'exercice	198 302	64		198 238
Participations ne donnant pas le contrôle				
TOTAL DU PASSIF	20 360 437	-452	0	20 360 889

Impacts d'IFRIC 21 au 1er janvier 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	01/01/2014 Publié
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 224			15 224
Instruments dérivés de couverture	120 966			120 966
Dettes envers les établissements de crédit	10 250 917			10 250 917
Dettes envers la clientèle	5 146 682			5 146 682
Dettes représentées par un titre	736 098			736 098
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-23 289			-23 289
Passifs d'impôts courants et différés				
Comptes de régularisation et passifs divers	309 592	-1 103		310 695
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	70 958			70 958
Dettes subordonnées	130 820			130 820
TOTAL DETTES	16 757 968	-1 103	0	16 759 071
CAPITAUX PROPRES	2 711 780	684		2 711 096
Capitaux propres - part du Groupe	2 711 780	684		2 711 096
Capital et réserves liées	1 616 598			1 616 598
Réserves consolidées	1 036 468	684		1 035 784
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	15 250			15 250
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés				
Résultat de l'exercice	43 464			43 464
Participations ne donnant pas le contrôle				
TOTAL DU PASSIF	19 469 748	-419	0	19 470 167

Tableau des flux de trésorerie

Impacts d'IFRIC 21 au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	31/12/2014 Publié
Résultat avant impôts	291 044	98	0	290 946
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10 589			10 589
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations				
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	30 064			30 064
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	0			0
Résultat net des activités d'investissement	-8 017			-8 017
Résultat net des activités de financement	5 745			5 745
Autres mouvements	7 400	-98	0	7 498
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	45 781	-98	0	45 879
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	314 882			314 882
Flux liés aux opérations avec la clientèle	18 357			18 357
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-463 308			-463 308
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	9 796			9 796
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	0			0
Impôts versés	-84 384			-84 384
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-204 657	0	0	-204 657
Flux provenant des activités abandonnées				
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	132 168	0	0	132 168
Flux liés aux participations	-6 633			-6 633
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-8 960			-8 960
Flux provenant des activités abandonnées				
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-15 593	0	0	-15 593
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-24 937			-24 937
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-5 762			-5 762
Flux provenant des activités abandonnées				
TOTAL Flux nets de trésorerie liés aux opérations de FINANCEMENT (C)	-30 699	0	0	-30 699
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)				
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	85 876	0	0	85 876
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	352 111	0	0	352 111
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	60 890			60 890
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	291 221			291 221
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	437 987	0	0	437 987
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	74 893			74 893
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	363 094			363 094
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	85 876	0	0	85 876

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.6 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

Impacts d'IFRIC 21 au 30 juin 2014

(en milliers d'euros)	30/06/2014 Retraité	Impact IFRIC 21	Impacts autres	30/06/2014 Publié
Résultat avant impôts	157 108	-3 244		160 352
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5 091			5 091
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	20 004			20 004
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0			0
Résultat net des activités d'investissement	-53			-53
Résultat net des activités de financement	2 849			2 849
Autres mouvements	-1 086	3 244		-4 330
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	26 805	3 244	0	23 561
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	473 416			473 416
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-81 598			-81 598
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-520 937			-520 937
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-49 228			-49 228
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0			0
Impôts versés	-28 045			-28 045
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-206 392	0	0	-206 392
Flux provenant des activités abandonnées				
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-22 479	0	0	-22 479
Flux liés aux participations	-2 476			-2 476
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 821			-3 821
Flux provenant des activités abandonnées				
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-6 297	0	0	-6 297
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-37 790			-37 790
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0			0
Flux provenant des activités abandonnées				
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-37 790	0	0	-37 790
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)				
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-66 566	0	0	-66 566
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	352 111	0	0	352 111
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	60 890			60 890
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	291 221			291 221
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	285 545	0	0	285 545
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (1)	59 963			59 963
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (2)	225 582			225 582
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-66 566	0	0	-66 566

(1) composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

(2) composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.6 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2015

Périmètre de consolidation

Au cours du premier semestre 2015, le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale Brie Picardie a évolué, le fonds dédié Brie Picardie Croissance est consolidé suivant la méthode de l'intégration globale.

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale Brie Picardie	Méthode de consolidation	Modification de périmètre	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
					30/06/2015	31/12/2014	30/06/2015	31/12/2014
SAS Brie Picardie Expansion	Intégration globale		France	Filiale	100%	100%	100%	100%
SA Immobilière de Picardie	Intégration globale		France	Filiale	100%	100%	100%	100%
Brie Picardie Croissance	Intégration globale	Entrée dans le périmètre	France	Entité structurée contrôlée	99,99%		99,99%	

Les 86 caisses locales comprises dans le périmètre de consolidation sont : VAL D'EUROPE, BRAY SUR SEINE ET DONNEMARIE-DONTILLY, BRIE COMTE ROBERT, GATINAIS SUD 77, REBAIS ET COULOMMIERS CRECY LA CHAPELLE, DAMMARTIN EN GOELE, CHAPELLE LA REINE, LA FERTE GAUCHER, LA FERTE SOUS JOUARRE, LAGNY SUR MARNE, LIZY SUR OURCQ, LORREZ LE BOCAGE, MEAUX, MELUN, MONTEREAU, MORET SUR LOING, NANGIS, NEMOURS, PROVINS, ROZAY EN BRIE, TOURNAN EN BRIE, MORMANT, LE CHATELET FONTAINEBLEAU, ACHEUX EN AMIENOIS, AILLY SUR NOYE, BERNAVILLE, AIRAINES, CONTY, CORBIE, DOMART EN PONTHEIU, DOULLENS, FRIVILLE ESCARBOTIN, GAMACHES, HORNOY LE BOURG, MONTDIDIER, MOREUIL, CRECY EN PONTHEIU, OISEMONT, POIX DE PICARDIE, ROSIERES EN SANTERRE, ROYE, SAINT RIQUIER, RUE, SAINT VALERY SUR SOMME, VILLERS BRETONNEUX, ALBERT, BRAY SUR SOMME, CHAULNES, COMBLES, HAM, NESLE, PERONNE, ROISEL, AMIENS, ABBEVILLE, VILLERS BOCAGE, FORMERIE, ATTICHY, AUNEUIL, BEAUVAIS NIVILLERS, BRETEUIL, CHAUMONT EN VEXIN, LE COUDRAY ST GERMER, CREIL, FROISSY, CREPY EN VALOIS, CREVECOEUR LE GRAND, LIANCOURT, MARSEILLE EN BEAUVAISIS, MERU, MOUY, NANTEUIL LE HAUDOUIIN, NEUILLY EN THELLE, NOAILLES, GRANDVILLERS, NOYON, PONT STE MAXENCE, RESSONS SUR MATZ, RIBECOURT COMPIEGNE, ST JUST EN CHAUSSEE, SENLIS, SONGEONS, VEXIN, CHANTILLY, GUISCARD.

11. Événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire

La Caisse Régionale Brie Picardie n'a pas constaté d'événements postérieurs à la fin de la période intermédiaire.

DÉCLARATION DU RESPONSABLE

Déclaration du Responsable du rapport financier semestriel de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport d'activité semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Amiens, le 28 juillet 2015

Le Directeur Général

Guillaume ROUSSEAU

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle 2015

Aux Sociétaires
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie
500 rue Saint Fuscien
80000 Amiens

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe des comptes consolidés intermédiaires résumés qui décrit les nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1^{er} janvier 2015.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 31 juillet 2015
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié
Associé

Mazars
Anne Veaute
Associée



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 500 rue Saint-Fuscien 80095 AMIENS CEDEX 3 - 487 625 436 RCS AMIENS.

Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 022 607

Crédits photos : Fotolia, Crédit Agricole Brie Picardie.